

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 5<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Jeudi 13 Octobre 1983.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 2292).
2. — Candidatures à des délégations parlementaires (p. 2292).
3. — Scrutin pour l'élection de juges titulaires de la Haute Cour de justice (p. 2292).
4. — Rappel au règlement (p. 2292).  
M. Adolphe Chauvin.
5. — Questions au Gouvernement (p. 2292).  
*Elaboration de la nouvelle convention de Lomé* (p. 2292).  
Question de M. Paul Bénard. — MM. Paul Bénard, André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.  
*Frais entraînés par les élections aux conseils d'administration des caisses de la sécurité sociale* (p. 2293).  
Question de M. Louis Souvet. — M. Louis Souvet, Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (famille, population et travailleurs immigrés).  
*Lutte contre le terrorisme* (p. 2294).  
Question de M. André Fosset. — MM. André Fosset, Pierre Mauroy, Premier ministre.  
*Elargissement de la Communauté économique européenne* (p. 2295).  
Question de M. Paul Alduy. — MM. Paul Alduy, Pierre Mauroy, Premier ministre.  
*Elections aux conseils d'administration des caisses de la sécurité sociale* (p. 2296).  
Question de M. Jean Colin. — M. Jean Colin, Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (famille, population et travailleurs immigrés).  
*Grèves du tri postal* (p. 2296).  
Question de M. Michel Maurice-Bokanowski. — MM. Michel Maurice-Bokanowski, Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.

*Taxe communale sur la consommation d'électricité* (p. 2298).

Question de M. Philippe de Bourgoing. — MM. Philippe de Bourgoing, Georges Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation (départements et territoires d'outre-mer).

*Position actuelle de cinq avions Super-Etendard* (p. 2298).

Question de M. Guy Cabanel. — MM. Guy Cabanel, Pierre Mauroy, Premier ministre.

*Sauvetage de l'entreprise sucrière de Beaufort, en Guadeloupe* (p. 2299).

Question de M. Marcel Gargar. — MM. Marcel Gargar, Georges Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation (départements et territoires d'outre-mer).

*Licenciements à l'usine S. K. F. d'Ivry-sur-Seine* (p. 2300).

Question de Mme Hélène Luc. — Mme Hélène Luc, M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.

*Difficultés des tanneries françaises* (p. 2301).

Question de M. Maurice Janetti. — MM. Maurice Janetti, Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T.

*Voyage du Premier ministre en Algérie* (p. 2301).

Question de M. Félix Ciccolini. — MM. Félix Ciccolini, Pierre Mauroy, Premier ministre.

*Rentrée scolaire* (p. 2303).

Question de M. Gérard Delfau. — MM. Gérard Delfau, Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale.

*Téléfrance U. S. A.* (p. 2304).

Question de M. Stéphane Bonduel. — MM. Stéphane Bonduel, André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

*Elections au comité régional des prêts* (p. 2304).

Question de M. Josy Moinet. — MM. Josy Moinet, André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

*Elections aux conseils d'administration des caisses de la sécurité sociale* (p. 2305).

Question de M. Jean-Pierre Cantegrit. — MM. Jean-Pierre Cantegrit, Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (Rapatriés).

*Suspension et reprise de la séance.*

6. — Résultat du scrutin pour l'élection de juges titulaires de la Haute Cour de justice (p. 2306).
7. — Conférence des présidents (p. 2306).
8. — Décisions du Conseil constitutionnel (p. 2307).
9. — Représentation à un organisme extraparlémenaire (p. 2307).
10. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 2307).
11. — Refrait de questions orales avec débat (p. 2307).
12. — Nomination de membres de délégations parlementaires (p. 2307).
13. — Renvoi pour avis (p. 2308).
14. — Dépôt de projets de loi (p. 2308).
15. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 2308).
16. — Dépôt de rapports (p. 2308).
17. — Ordre du jour (p. 2308).

**PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq.  
**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la séance du mardi 11 octobre 1983 a été distribué.  
Il n'y a pas d'observation?...  
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

#### CANDIDATURES A DES DELEGATIONS PARLEMENTAIRES

**M. le président.** Conformément à une décision de la conférence des présidents, l'ordre du jour appelle la nomination des membres : de la délégation parlementaire pour les communautés européennes ; de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques ; de la délégation parlementaire pour la planification.

En application de cette décision, les listes des candidats présentés par les groupes ont été affichées.

Ces candidatures seront ratifiées s'il n'y a pas d'opposition dans le délai d'une heure.

— 3 —

#### SCRUTIN POUR L'ELECTION DE JUGES TITULAIRES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice.

Conformément à l'article 61 du règlement, ce scrutin aura lieu dans la salle des conférences où des bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues.

Je rappelle qu'en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 et de l'article 85 du règlement, la majorité absolue des membres composant le Sénat est requise pour cette élection.

Je tiens à préciser également que pour être valables les bulletins ne peuvent comporter plus de douze noms.

Je prie M. René Regnault, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs titulaires et de deux scrutateurs suppléants qui opéreront le dépouillement du scrutin.

(Le tirage au sort a lieu.)

**M. le président.** Le sort a désigné :

Scrutateurs titulaires : MM. Daniel Millaud, Michel Crucis, Paul d'Ornano, Raymond Poirier ;

Scrutateurs suppléants : MM. Robert Pontillon, Fernand Lefort.  
Le scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice est ouvert.

Il sera clos quinze minutes après la fin des questions au Gouvernement.

— 4 —

#### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. Adolphe Chauvin.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Chauvin.

**M. Adolphe Chauvin.** Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 75 de ce règlement.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, la semaine dernière, notre assemblée a procédé à la mise en place de ses différents organes et nous tenons aujourd'hui notre première séance de travail effectif. Or un événement extérieur, mais d'origine parlementaire, a eu lieu sans qu'il puisse être évoqué dans notre hémicycle. En tant que vice-président de l'intergroupe sénatorial pour la défense des droits de l'homme, je voudrais dire combien les vrais démocrates — ils sont nombreux dans cette assemblée, je le sais — se rejouissent du choix du Parlement norvégien d'attribuer à Lech Walesa le prix Nobel de la paix. L'amitié traditionnelle entre nos deux peuples, le respect des valeurs fondamentales de l'humanisme y trouvent largement leur compte.

Que la voix du Sénat français arrive jusqu'à Gdansk, tel est le but de cette brève intervention. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de la gauche démocratique.* — *M. André Méric applaudit également.*)

— 5 —

#### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

##### ELABORATION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE LOMÉ

**M. le président.** La parole est à M. Bénard.

**M. Paul Bénard.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, les négociations pour le renouvellement de la convention de Lomé ont été ouvertes les 6 et 7 octobre à Luxembourg. Il s'agit d'un acte majeur qui traduit la volonté des nations européennes de conduire, à l'égard des pays qui sont parmi les plus démunis, une politique cohérente et globale de solidarité.

La France a été largement l'inspiratrice de cette politique et le groupe du rassemblement pour la République, fidèle à l'impulsion que le général de Gaulle avait su lui donner, souhaite que la nouvelle convention qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1985 ne marque pas un recul et prenne au contraire mieux en compte les réalités de la crise économique dans l'expression de l'aide et de la solidarité de la Communauté économique européenne.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, connaître dans quel esprit et avec quels objectifs le Gouvernement français entend pour sa part contribuer à l'élaboration de la nouvelle convention.

J'attire également votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que les départements et territoires d'outre-mer se trouvent, pour de nombreux produits, en concurrence avec les pays africains et avec ceux des Caraïbes et du Pacifique. Je crois que si la situation de ces pays doit être prise en compte par la Communauté économique européenne, nos départements et territoires d'outre-mer ne doivent pas pour autant faire figure de laissés-pour-compte.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de nous indiquer comment vous comptez concilier les intérêts des pays concernés par la convention de Lomé et ceux des départements et territoires d'outre-mer.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. André Labarrère,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le sénateur, je voudrais tout d'abord excuser M. Claude Cheysson, qui est actuellement en voyage officiel en Belgique avec M. le Président de la République et qui m'a prié de répondre à votre question.

Le conseil des ministres des communautés a adopté, le 19 septembre dernier, le mandat de négociation que la commission de Bruxelles défendra, au nom des pays membres de la Communauté, dans les négociations avec les soixante-trois pays membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Ces négociations se sont ouvertes le 6 octobre dernier à Luxembourg au cours d'une séance inaugurale au niveau ministériel à laquelle participait pour la France M. Christian Nucci, ministre délégué chargé de la coopération et du développement.

La délégation française a joué un rôle important tout au long du processus de préparation communautaire à l'ouverture de ces négociations. Elle s'est attachée à consolider les acquis de la convention de Lomé-2 tout en soutenant les propositions du commissaire Pisani visant à améliorer l'efficacité de l'aide et à renforcer le dialogue avec les pays du groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique. Ainsi, le mandat de négociation comporte-t-il une accentuation de la priorité accordée au développement rural et à l'autosuffisance alimentaire et un soutien à la mise en œuvre de stratégies sectorielles par les pays eux-mêmes. Le dispositif Stabex, très apprécié par les Etats du groupe A.C.P., devrait être maintenu, renforcé et assorti d'un contrôle plus précis des fonds qu'il distribue. Le mandat prévoit que les dispositions spécifiques concernant les départements et territoires d'outre-mer français devraient être reconduites et adaptées quand cela s'avérera nécessaire. Le mandat ne comporte pas à ce stade d'indications quant à l'importance de l'enveloppe budgétaire qui sera confiée au fonds européen de développement et aux autres instruments pendant la période quinquennale de la prochaine convention.

Les conversations techniques sont en train de se nouer au sein du groupe d'experts. Elles se poursuivront tout au long du premier semestre de l'année 1984 pendant lequel la France assumera la présidence du conseil des ministres de la Communauté. Au cours de cette période, la présidence française entend donner une impulsion constante à la négociation qu'elle souhaiterait voir conclure dès que possible. Elle s'attachera à dégager les compromis nécessaires entre les revendications du groupe des pays A.C.P. durement touchés par la crise économique internationale et les positions des pays de la Communauté dont beaucoup, hélas, sont réticents à l'égard de tout accroissement de la charge de l'aide et de la coopération dans la conjoncture difficile qu'ils traversent.

Je puis vous assurer, monsieur le sénateur, que le Gouvernement s'efforcera de préserver et d'améliorer la nouvelle convention entre la Communauté économique européenne et les Etats du groupe A.C.P. dans un domaine qui constitue un élément essentiel de l'acquis communautaire et qui reste une expérience exemplaire dans les rapports entre pays du Nord et pays du Sud. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

#### FRAIS ENTRAÎNÉS PAR LES ÉLECTIONS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CAISSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à M. Souvet.

**M. Louis Souvet.** Madame le secrétaire d'Etat, le 19 octobre 1982, notre assemblée voyait inscrire à son ordre du jour le projet de loi relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de la sécurité sociale.

Rapporteur de ce projet, au nom de la commission des affaires sociales du Sénat, j'ai essayé d'attirer votre attention sur les conséquences de vos propositions au travers de ce texte et surtout sur les difficultés que nous aurions à organiser ces élections si nous suivions le cheminement que vous nous proposiez.

Le Sénat avait bien voulu me suivre à l'époque et vous avait fait connaître l'équilibre qu'il souhaitait, tant dans la composition des conseils que dans la préparation du scrutin. L'Assemblée nationale n'en a retenu qu'une partie.

Une année, jour pour jour après l'examen du texte dans cette assemblée, nous passons aux élections.

Tout au long de cette année, je n'ai cessé — instruit, conforté même par l'expérience de nombreux maires confrontés aux mêmes difficultés, je le sais — je n'ai cessé, dis-je, de vous alerter par le dépôt de questions écrites et j'ai résumé nos craintes dans une question orale que j'ai eu l'honneur d'exposer ici le 20 mai.

A la veille de ces élections, j'ai pris l'initiative d'organiser la consultation de quelque 600 maires de mon département. Qu'en ressort-il ? Il en ressort que nous sommes en pleine confusion !

D'abord, les difficultés rencontrées par les maires et leurs services pour l'établissement des listes électorales ont été considérables. Au tout premier rang de celles-ci, je citerai les erreurs qui ont été relevées et qui nous font douter de notre institution.

Est-il sérieux de retrouver des électeurs inscrits qui sont décédés depuis plusieurs années ? Les erreurs sur le lieu du domicile, les inscriptions multiples, les noms erronés m'amènent à dire qu'il y a eu entre 15 et 20 p. 100 de rectifications dans mon département. Or, il ne doit certainement pas être différent des autres.

Autre difficulté : la période qui a été choisie pour la consultation. J'avais demandé que la date de celle-ci ne soit point précipitée et qu'une véritable campagne d'incitation aux inscriptions soit faite. Le Gouvernement n'en a pas décidé ainsi : je passe sur la clôture des listes retardée de dix jours par nécessité ; on s'aperçoit aujourd'hui — la presse s'en est d'ailleurs fait l'écho — que de nombreux électeurs ont été oubliés et ne peuvent pas même obtenir du tribunal d'instance leur inscription malgré, madame le secrétaire d'Etat, vos recommandations de souplesse. Vous n'ignorez pas, en effet, que certains tribunaux, totalement dépassés, n'acceptent pas vos instructions.

Ici, ce sont les personnels de la ville, les militaires de carrière, les ecclésiastiques, ailleurs, ce sont les médecins libéraux qui ont été omis ou rayés des listes avec tous ceux qui pratiquent l'automédication. (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*)

Erreur matérielle, prétend-on, alors que les mêmes médecins avaient vérifié en juillet qu'ils étaient inscrits.

Le Sénat vous avait demandé, madame le secrétaire d'Etat, de retirer aux maires le soin d'établir les listes électorales pour confier cette tâche à la sécurité sociale. Nous comprenons bien maintenant pourquoi vous avez refusé ! Mais, pour disposer de listes plus proches de la vérité et pour obtenir un vote peut-être plus démocratique, les communes ont dû faire face à des frais considérables en embauchant du personnel vacataire.

Je réitère la demande que je vous ai adressée le 21 juillet pour que les collectivités soient remboursées sur la base de leurs frais réels.

Malgré toute la bonne volonté mise par les personnels à la création de ces listes et malgré la vigilance des maires, il est certain que nous connaissons des difficultés considérables le jour du scrutin.

Reprenant ce que j'avais déclaré à cette tribune le 20 mai, je veux affirmer que les maires ne pourront pas être tenus pour responsables de ces difficultés, car, disais-je à l'époque : « je juge inadmissible les conditions de préparation..., car le Gouvernement a pris délibérément le parti de la précipitation, avec pour conséquence l'impossibilité matérielle de recenser tous les électeurs et d'organiser les recours. » (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (Famille, population et travailleurs immigrés).** Monsieur le sénateur, votre question porte donc sur les difficultés d'organisation des élections aux conseils d'administration de la sécurité sociale. Cette question, qui est importante et à laquelle je vais répondre, soyez-en assuré, ne doit pas cependant nous faire perdre de vue que ces élections sont aussi une véritable démocratisation de ce que représente la sécurité sociale et un moyen mis aujourd'hui à la disposition des travailleurs de mieux connaître cette remarquable institution qui est leur conquête depuis des années et que nous reconnaissons comme telle. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**Un sénateur du R.P.R.** Et le général de Gaulle ?

**Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat.** Certes, monsieur le sénateur, organiser des élections aussi importantes que celles-ci n'est pas toujours simple ni facile et vous avez souligné les difficultés de la tâche. Je voudrais, au nom du ministre de la solidarité nationale, vous apporter quelques précisions.

Elles porteront d'abord sur l'organisation matérielle. Je passe, monsieur le sénateur, sur le procès d'intention que vous me paraissez faire à celles et à ceux qui en ont été chargés, au regard de certaines catégories de personnes. Je pense entre autres aux ecclésiastiques. Pourquoi voulez-vous que quiconque puisse rayer d'un trait de plume...

**M. Louis Souvet.** Mais non !

**Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat.** ... des personnes aussi importantes dans notre société ?

Je vous exposerai quelques-unes des difficultés techniques qui ont été celles du ministère de la solidarité nationale et vous constaterez que tout n'est pas parfait, certes, mais que nous avons fait un effort considérable.

En l'absence d'un fichier général des assurés sociaux, l'établissement du recensement a constitué une opération de très grande ampleur et difficile techniquement.

En effet, plus de 300 organismes ont participé à l'opération pour laquelle plus de 2.000 bandes magnétiques ont été traitées.

Ainsi, ont été utilisés pour les affiliés du régime général de province les fichiers des caisses primaires d'assurance maladie — les C.P.A.M. — qui ne sont que des fichiers de bénéficiaires des prestations et non des fichiers d'assurés sociaux, dont la qualité est inégale.

Dans la région parisienne, l'absence même d'un fichier de bénéficiaires a conduit à exploiter la déclaration annuelle de salaires pour 1982, remplie par les employeurs.

Pour recenser les électeurs des régimes spéciaux, il a été fait appel aux fichiers des nombreux organismes concernés. L'ensemble de ces fichiers a dû être réuni et traité pour constituer un fichier de recensement provisoire, qui a été réparti en quelque 35.000 communes, en cinq collèges distincts.

L'hétérogénéité et la qualité diverses de ces multiples sources d'information sont à l'origine des difficultés techniques reconstituées dans l'élaboration des tests électoraux.

C'est ainsi, par exemple, que les deux tiers des fichiers des régimes spéciaux ne comportent pas le numéro de sécurité sociale, qui est l'instrument essentiel pour procéder à l'élimination des multiples par un traitement informatique. C'est pourquoi, malgré l'élimination de plus de 3 500 millions de multiples à l'occasion de l'élaboration du fichier de recensement, les communes ont été invitées à compléter cette action, en utilisant les informations dont elles peuvent disposer localement. De même, les listes de recensement transmises aux communes ne pouvaient que traduire les imperfections diverses contenues dans les fichiers utilisés.

Ainsi en est-il, par exemple, de certaines erreurs dans le libellé des informations concernant un même assuré dans l'adresse, le lieu de naissance ou même le prénom.

Malgré ces contraintes techniques extrêmement fortes, environ 28,6 millions d'électeurs ont été inscrits dans le collège des C.P.A.M. et environ 31,5 millions dans les collèges des caisses d'allocations familiales, les C.A.F.

La quasi-totalité des assurés sociaux est donc bien inscrite.

A cet égard, je tiens à souligner qu'une période de vérification individuelle a été ouverte du 10 juin au 19 juillet et qu'ainsi chaque assuré social a eu la possibilité d'être inscrit.

Enfin, il convient de préciser que, dans un certain nombre de cas, le recours au juge d'instance, jusqu'au jour du scrutin, en application de l'article L. 34 du code électoral, rend possible l'inscription d'assurés.

Cependant, la jurisprudence étant en ce domaine variée et l'indépendance de la magistrature étant un principe fondamental de nos institutions, certains juges peuvent avoir une interprétation différente du code électoral, plus restrictive que celle que je m'efforce de faire prévaloir.

Quoi qu'il en soit, et malgré la médiocrité de nos instruments de recensement, cette opération était la seule envisageable pour appliquer la loi du 17 décembre 1982 qui a réformé les conseils d'administration du régime général de sécurité sociale et a instauré le principe de l'élection des représentants des assurés sociaux.

Le recours à la seule procédure de l'inscription individuelle aurait exigé des délais extrêmement longs, reportant ainsi abusivement l'application d'une réforme souhaitée par le législateur, et n'aurait pas garanti l'inscription d'un nombre significatif d'électeurs.

L'organisation des élections à la sécurité sociale a donc constitué une tâche extrêmement lourde et délicate et a exigé des communes un grand travail.

C'est pourquoi, pour toutes les dépenses envisagées par les communes — élaboration des listes, édition des listes d'émargement, envoi des cartes électorales, achats éventuels d'urnes et isolements supplémentaires — un remboursement forfaitaire a été prévu dont le détail a été diffusé par circulaires.

Dans l'hypothèse où certaines mairies établiraient que des dépenses réelles ont été supérieures aux tarifs de remboursement, il serait procédé à une étude de leur demande.

Le Gouvernement et le Parlement ont souhaité que les assurés sociaux puissent avoir leur mot à dire dans la gestion de la sécurité sociale en élisant leurs représentants, qui seront majoritaires au sein des conseils d'administration.

Au moment où, dans le domaine de la protection sociale, des choix importants sont à opérer, il est essentiel que les assurés sachent que la sécurité sociale est bien leur affaire et qu'ils peuvent participer à sa gestion.

Monsieur le sénateur, je connais les difficultés qui se posent ; je vous ai apporté un certain nombre de précisions aujourd'hui. Je comprends très bien qu'il reste encore, éventuellement, certaines zones de difficultés. Soyez assuré que nous suivrons de très près ce scrutin auquel nous attachons la plus grande importance et pour lequel toutes les précautions nécessaires ont été prises. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je devrais appeler maintenant une question posée par M. Maurice-Bokanowski. Notre collègue a peut-être été un peu surpris par le changement d'heure d'ouverture de la séance. Le Sénat acceptera sans doute que j'appelle les questions suivantes et, quand M. Maurice-Bokanowski arrivera, nous aborderons sa question, compte tenu de l'heure un peu spéciale et insolite à laquelle s'est ouverte notre séance d'aujourd'hui. (*Assentiment.*)

Nous passons aux questions posées par le groupe de l'U. C. D. P.

#### LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**M. le président.** La parole est à M. Fosset.

**M. André Fosset.** Monsieur le Premier ministre, la lutte contre le terrorisme est un combat qui requiert la mobilisation de toutes les forces de la nation. Le caractère odieux des attentats qui ont frappé notre pays ces derniers mois ne saurait donc souffrir la moindre erreur ni la moindre ambiguïté dans les actions conduites par le Gouvernement pour combattre un si redoutable fléau.

Or voici que surgissent ici ou là, dans la presse, des éléments d'information selon lesquels le Gouvernement aurait permis que soient engagées des négociations avec des mouvements terroristes aussi dangereux que l'A. S. A. L. A., le groupe « action directe » ou le groupe de libération de la Corse. L'origine de ces informations est, certes, difficile à établir,...

**M. Noël Berrier.** Il ne faut pas en parler alors !

**M. André Fosset.** ... mais, me référant à la volonté exprimée clairement par le Président de la République, de prendre en main la lutte contre le terrorisme, je m'interroge sur les résultats d'une politique qui, au regard du nombre croissant d'attentats qui frappent notre pays depuis quelque temps, s'avère mal adaptée à l'objectif qu'elle doit poursuivre.

Le porte-parole du Gouvernement lui-même ne savait pas très bien, la semaine dernière, ce qu'il en était. Après avoir déclaré que ces éventuels contacts avec ces organisations terroristes ne relevaient pas d'initiatives gouvernementales, il a reconnu qu'ils avaient pu être effectués sur instruction venue d'une cellule spécialisée.

**Un sénateur socialiste.** Et le S. A. C. ?

**M. André Fosset.** Aujourd'hui, l'opinion a le droit de savoir. Aujourd'hui est mis en cause d'une manière grave l'honneur d'un corps d'élite unanimement apprécié de nos concitoyens, la gendarmerie, qui mérite mieux que l'ombre de sombres affaires qui n'entrent ni dans sa mission ni dans sa vocation naturelle.

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple et précise : oui ou non des contacts ont-ils été pris, sous le couvert de hautes autorités de l'Etat, avec des organisations qui ont versé le sang des Français ?

Je veux espérer qu'une réponse claire de votre part permettra d'apporter dès maintenant, et sans qu'il soit besoin de recourir à d'autres procédures parlementaires, la certitude que, pour lutter contre le terrorisme, est conduite au plus haut niveau une politique cohérente, réaliste, respectueuse des procédures légales, et avec le concours des seuls services dont c'est la mission. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Monsieur le sénateur, j'ai eu l'occasion, hier, à la tribune de l'Assemblée nationale, en réponse à une motion de censure, de dire que le Gouvernement agit avec clarté dans sa lutte contre les menées subversives. Je veux répéter devant vous que, pour conduire notre politique d'apaisement en Corse, il n'a pas été besoin de recourir à quelque négociation que ce soit. Notre seule méthode de négociation a consisté à faire publiquement un certain nombre d'actes politiques. Je les rappelle : lutte contre le clientélisme, lutte contre la violence, transparence financière grâce à la chambre régionale des comptes, association de tous à la vie politique et à la gestion grâce à une assemblée régionale élue à la représentation proportionnelle.

De même, nous réprimerons les actes qui devront l'être avec la même clarté. La nomination en Corse d'un commissaire de la République, délégué pour la police, et la dissolution de groupements de fait ont traduit la détermination du Gouvernement. Le Gouvernement agit dans le cadre de la loi et en toute clarté.

J'observe, monsieur Fosset, que vous avez pris beaucoup de précautions pour évoquer un problème que vous auriez pu poser de façon plus directe.

Vous m'avez parlé de la police, vous m'avez parlé de la gendarmerie et des missions des uns et des autres. Moi, je vais vous parler du capitaine Barril, ce sera beaucoup plus clair. Et je ne confonds pas un capitaine avec l'ensemble de la gendarmerie. Il se trouve que le capitaine Barril est gendarme,

mais c'est un cas individuel. Personnellement, je ne mets pas en cause — et personne n'a le droit de le faire — la gendarmerie ni la police à travers ce cas particulier. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Je vais donc être clair, plus clair que vous ne l'avez été dans la question que vous m'avez posée.

Le capitaine Barril, qui a commandé en second le groupement d'intervention de la gendarmerie nationale jusqu'en juin dernier, a agi dans le cadre des missions de cette unité. Celle-ci est, en effet, chargée depuis sa création de la lutte antiterroriste. Son champ d'action a été précisé par diverses instructions du ministre de la défense, notamment une circulaire du 21 février 1979 ; il va de soi que son champ d'action recouvre, en liaison avec l'ensemble de la gendarmerie, la recherche du renseignement.

Le capitaine Barril n'a jamais fait partie des collaborateurs de la présidence de la République. Jamais.

**M. Paul d'Ornano.** Oh !

**M. André Méric.** Il le sait mieux que vous !

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Jamais, monsieur.

La confusion a été à dessein entretenue sur ce point avec la mission de coordination de la lutte contre le terrorisme, confiée officiellement par le Président de la République au commandant Prouteau. Que, dans le cadre de ses fonctions, le commandant Prouteau ait des relations avec le commandant du G.I.G.N., comme avec tous les autres services touchant à la sécurité, cela est normal.

Pour ce qui concerne la manière dont le capitaine Barril a pu concevoir l'accomplissement de certaines de ses activités professionnelles, M. Max Gallo, secrétaire d'Etat, porte-parole du Gouvernement, a fait, en temps opportun, la mise au point qui s'imposait et qui était très claire.

La justice est saisie de la plupart des affaires dont la presse a fait récemment état. Des enquêtes judiciaires sont en cours, conduites par des juges d'instruction dont l'indépendance a été publiquement soulignée. Vous comprendrez que, dans ces conditions, je m'abstienne d'aborder les faits et d'évoquer les éventuelles responsabilités, afin de respecter scrupuleusement cette indépendance. Lorsque la justice aura établi les éventuelles responsabilités des uns et des autres, le Gouvernement en tirera, pour sa part, les conclusions qui s'imposent.

Je voudrais conclure, monsieur le sénateur, en notant qu'en matière de lutte contre le terrorisme le Gouvernement n'a de leçon à recevoir de personne, je dis bien de personne.

Dois-je vous rappeler qu'après l'odieux attentat perpétré à l'aéroport d'Orly le 15 juillet dernier deux des auteurs présumés ont pu être arrêtés ?

Le Gouvernement, dites-vous — c'est ce que j'ai cru entendre — céderait aux exigences des terroristes. Dois-je vous rappeler qui était ministre de l'intérieur en 1974, lorsque le terroriste Carlos exigea la libération du japonais Yukata Furuya, lequel fut effectivement libéré ?

Le Gouvernement, dites-vous, ouvrirait nos frontières au terrorisme. Dois-je vous demander qui était ministre des affaires étrangères lorsque le terroriste Abou Daoud, auteur de la tuerie des jeux de Munich, s'est introduit sur notre territoire muni d'un visa délivré en bonne et due forme par un consulat français ? (*Très bien ! sur les travées socialistes et communistes.*)

Le Gouvernement, laissez-vous entendre, négocierait avec des terroristes. Dois-je vous demander qui était au pouvoir lorsque Abou Daoud, arrêté le 13 janvier 1977 sur le sol français, a été purement et simplement libéré le 17 janvier ?

**M. Charles Lederman.** Très bien !

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Non, en matière de lutte contre le terrorisme le Gouvernement n'a de leçon à recevoir de personne ! Il agit dans la discrétion, certes, mais en toute légalité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. M. Bonduel applaudit également.*)

**M. André Fosset.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Fosset pour quelques instants seulement.

**M. André Fosset.** Monsieur le Premier ministre, j'observe à mon tour que, dans ce domaine, comme dans tous les autres, le Gouvernement n'a de leçon à recevoir de personne. Mais peut-être la nation appréciera-t-elle l'action du Gouvernement à ses résultats, et c'est de ces résultats et non pas de ce qui s'est produit dans le passé qu'il convient de parler aujourd'hui.

Or, ces résultats, c'est le moins qu'on puisse dire, sont décevants.

Si vous me dites que le capitaine Barril — que je n'ai pas évoqué plus particulièrement qu'un autre — a agi sans être couvert par les autorités supérieures, alors, il faudra que le Gouvernement recherche de quelle manière on se procure certain papier à lettre !

Tout cela mérite une attention plus particulière, et je pense que le Sénat serait bien inspiré — c'est pourquoi j'évoquais les procédures parlementaires — de recourir aux moyens que lui donne la Constitution pour obtenir que la vérité sur ce problème soit faite dès que possible. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

#### ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

**M. le président.** La parole est à M. Alduy.

**M. Paul Alduy.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, ma question a trait à l'admission de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne.

Je me livrerai d'abord à un rapide rappel des faits essentiels.

Avec un vignoble de 1 650 000 hectares, l'Espagne détient le vignoble le plus important du monde entier. Avec 16 500 hectares de serres couvertes et chauffées, l'Espagne est en mesure de répondre à la demande en produits maraîchers de toute l'Europe. Avec un salaire horaire de 13 francs, contre 26 francs en France, avec un prélèvement obligatoire du produit intérieur brut de l'ordre de 27 p. 100, contre 45 p. 100 en France, l'Espagne est en mesure de porter un coup très dur à l'agriculture non seulement de la Méditerranée, mais aussi de la Bretagne, comme elle peut porter un coup très dur aux industries de main-d'œuvre et à la pêche maritime. Nous estimons de 30 à 40 p. 100 la baisse du revenu qui en résulterait.

Le ministre de l'agriculture espagnol, M. Montero, n'a pas hésité, dans une déclaration au journal *Le Monde*, à annoncer que son gouvernement n'introduirait aucune modification dans sa politique agricole, ajoutant que c'était à la France d'aligner ses prix sur les prix mondiaux et non pas à l'Espagne d'augmenter les siens.

C'est dans ce contexte-là que, les 27 et 28 juin derniers, la commission européenne a reçu pour mission du Gouvernement français de préparer l'admission de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne. Par un document en date du 25 août, et demeuré secret ou confidentiel, la commission a proposé la suppression du calendrier agricole et la suppression des prix de référence, qui seraient remplacés par un autre système de taxation.

Dès lors, je vous demande, monsieur le Premier ministre, de dire clairement et objectivement à ceux qui se voient menacés par l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne quelle est la démarche diplomatique de la France. La France peut-elle, selon vous, s'offrir le luxe d'un choc économique de cette importance ? (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Monsieur le sénateur, vous parlez beaucoup de clarté, mais il me semble que vous n'avez pas posé le problème qui fait l'objet de votre question de façon très claire. Cela m'étonne beaucoup de vous, compte tenu de votre cheminement politique (*Rires sur les travées socialistes*) et surtout du département que vous représentez dans cette Haute Assemblée et qui se situe dans une région frontalière de l'Espagne.

Monsieur le sénateur, le problème de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne ne se pose pas, comme vous semblez le vouloir, dans je ne sais quels termes d'animosité ou en fonction de problèmes qui existeraient entre la France et l'Espagne.

Je tiens à dire ici, moi qui ne suis pas d'une région proche de la même frontière, que les Français ont tous vibré lorsque le Portugal a reconquis la démocratie et qu'ils ont tous admiré la maîtrise avec laquelle le peuple espagnol a conduit une transition vers une démocratie qui est aujourd'hui solidement établie. Pour ceux de ma génération qui savent ce que l'Espagne a représenté dans les péripéties de 1936, qui savent ce qu'a été la lutte de ce peuple contre quarante ans de dictature, mon premier mouvement serait de dire : oui, l'Espagne et le Portugal sont tout à fait dignes d'entrer dans la Communauté européenne. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Donc, nous souhaitons — moi, comme beaucoup d'entre vous, j'imagine — cet élargissement en tant qu'Européens. Mais serait-il possible ? C'est ainsi que le problème doit être posé.

Vous parlez de diplomatie, de l'attitude de la France vis-à-vis de l'Espagne. Parlons plus exactement de ce qui se passe au sein de la Communauté économique européenne, car là se situe toute la question.

Le problème de l'élargissement de la Communauté économique européenne ne peut être disjoint de celui du règlement de la crise actuelle. La Communauté européenne est, en effet, à un tournant sans doute décisif de son histoire. L'acquis communautaire est menacé dans la mesure où l'Europe recule dès qu'elle cesse de progresser, et si cet acquis n'est pas consolidé, c'est la Communauté elle-même qui risque de se disloquer. Voilà comment doit être posé le problème.

Prenons l'exemple de la politique agricole. Elle est minée de l'intérieur par un système de montants compensatoires monétaires que nous voulons faire disparaître, par les excédents laitiers, par l'absence de protection contre les importations de produits de substitution des céréales. Certains Etats contestent même le règlement financier et estiment que leur note à l'Europe est trop lourde à payer.

Que reste-t-il, dans ces conditions, de la dynamique communautaire ? La France ne cesse, depuis l'été 1981, d'appeler à davantage de politique commune et, d'abord, à une véritable politique commerciale extérieure.

Au sommet de Stuttgart, nous avons pu faire adopter par le Conseil européen une méthode, un calendrier et un objectif précis. Un premier bilan sera dressé lors du sommet d'Athènes, qui se tiendra au début du mois de décembre. Je vous indique, à ce propos, que je me rends ce week-end en Grèce pour m'entretenir de ces questions non seulement avec le Premier ministre grec, mais aussi avec les chefs de gouvernement d'Espagne, du Portugal et d'Italie.

Certes l'élargissement de la Communauté ne fait pas partie de la négociation prévue lors du futur conseil européen d'Athènes, mais cette perspective est maintenant indissociable de la négociation d'ensemble. L'élargissement n'aurait d'ailleurs aucun intérêt pour les Etats candidats si la Communauté ne parvenait pas à surmonter ses propres difficultés.

L'élargissement doit donc accompagner et renforcer la construction européenne. Il ne doit pas accélérer l'inquiétant glissement actuel vers une simple zone de libre échange. Cela signifie par exemple que les producteurs de vin et de fruits et légumes d'Europe du Sud doivent bénéficier de garanties pour leurs revenus.

Dans ces conditions, le problème de l'élargissement n'est pas un problème entre la France et l'Espagne. Il est lié au règlement de la crise européenne actuelle : ou bien les Européens sauront surmonter leur crise et faire une place à l'élargissement, ou bien ils ne le pourront pas et, dans ce cas, personne n'aurait véritablement intérêt à l'élargissement.

Je vous remercie, monsieur le sénateur, d'avoir posé cette question qui m'a permis de vous apporter ces précisions. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. Jacques Pelletier applaudit également.)*

**M. Paul Alduy.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Alduy.

**M. Paul Alduy.** Je souhaite que M. le Premier ministre vienne devant notre assemblée après le sommet d'Athènes, alors peut-être y verrons-nous un peu plus clair, car les propos qu'il vient de tenir aujourd'hui ne nous donnent pas satisfaction.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Tout est actuellement sur la table, tout fait l'objet de négociations. Le sommet d'Athènes aura lieu, puis il y aura la présidence française. Je prends donc rendez-vous. *(Applaudissements sur les mêmes travées.)*

#### ELECTION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CAISSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à M. Colin.

**M. Jean Colin.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'évoquerai à mon tour une question très inquiétante, les élections aux conseils d'administration de la sécurité sociale, qui auront lieu dans quelques jours. Je me fais, à ce sujet, l'écho des préoccupations des amis de mon groupe.

J'ai écouté avec une grande attention les précisions que Mme le secrétaire d'Etat a données voilà quelques instants. Si je n'avais pas eu des indications très précises sur cette question, j'aurais été amené à conclure comme elle l'a fait, que tout est pour le mieux et que ce scrutin se passera dans l'ordre, puisque toutes les mesures ont été prises pour qu'il soit irréprochable.

Je pense toutefois que tout n'est pas encore très au point dans ce domaine. Dans la conjoncture actuelle, nul ne peut contester combien il est nécessaire d'apporter, dans la gestion des fonds de la sécurité sociale, une rigueur que commande la sévérité des temps.

Nous voulons donc un scrutin parfaitement net et irréprochable et je crains qu'il n'en soit pas ainsi.

Je n'invoquerai pas ma seule autorité personnelle qui serait de peu de poids. Dans le courant du mois d'août et du mois de septembre, bien que n'étant pas soumis à réélection, j'ai visité tous les maires de mon département, notamment ceux qui étaient nouvellement élus. Je me ferai l'écho des propos que j'ai alors recueillis et qui sont tous concordants : ce scrutin n'est pas bien organisé ! Les listes qui nous ont été fournies sont extrêmement discutables ! Nous serons la caution, contre nous, malgré

nous, d'une opération qui ne pourra se dérouler dans la clarté et qui suscitera inéluctablement des contestations !

Les maires ont pourtant fait tout ce qu'ils ont pu, mais ils ont été obligés de constater l'impréparation de ces élections et l'imprécision complète des listes qui leur étaient transmises, qui fourmillaient d'erreurs, d'inscriptions multiples, d'omissions, de doublons... Il leur a fallu travailler des journées entières pendant les vacances pour remettre un peu d'ordre dans tout ce fatras. Les choses ne sont pas encore aussi claires qu'il l'eût fallu.

Nous ne pouvons donc pas affirmer que l'élection se déroulera dans de bonnes conditions.

Telles étaient les raisons pour lesquelles le président de notre assemblée, M. Alain Poher, parlant avec toute l'autorité que lui confèrent la présidence du Sénat, d'une part, et celle de l'union des maires de France, d'autre part, a demandé solennellement au Gouvernement, sans pour autant être suivi, de reporter ces élections afin que les dispositions soient prises pour que l'ordre puisse y régner.

L'improvisation et la hâte permettront, à mon sens, les contestations. Je suis donc loin des conclusions de Mme le secrétaire d'Etat qui nous disait tout à l'heure que tout était parfaitement organisé.

Je poserai simplement deux questions. Que fera-t-on si, par extraordinaire — mais cela n'est pas, à mon avis, improbable — il y a, en raison des multiples inscriptions, plus de suffrages exprimés que d'assurés sociaux ?

Quelles instructions avez-vous données et quelles mesures avez-vous prises pour assurer la sérieuse de cette consultation ? A-t-on récemment apporté quelques précisions aux maires pour que cette consultation ait lieu sans qu'ils subissent l'impopularité de son impréparation ? *(Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

**Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (famille, population et travailleurs immigrés).** Monsieur le sénateur, en m'adressant tout à l'heure à M. Souvet, j'ai répondu en partie à vos interrogations. Je ne vous ai jamais dit que tout était parfait. La perfection, vous le savez, n'est d'ailleurs pas de ce monde. Vous n'avez pas compris mes propos.

J'ai dit à M. Souvet que nous avons réalisé un effort considérable pour organiser ces élections dans les meilleures conditions possibles. En outre, je lui ai fait part des difficultés que nous rencontrons. Pourquoi cacherions-nous à la représentation nationale qu'il n'est pas facile d'établir aujourd'hui des listes pour l'élection aux conseils d'administration de la sécurité sociale ? La coutume, faut-il le rappeler, n'est pas établie en la matière. Depuis les ordonnances de 1967 du général de Gaulle, il n'y a plus d'élections à la sécurité sociale.

Nous avons donc sur ce point innové par rapport aux temps précédents. Ce n'était pas simple et je vous accorde qu'il peut surgir des difficultés à tel ou tel moment.

Nous avons fait le maximum de ce que nous pouvions faire tant sur le plan technique que sur le plan administratif. C'est tout ce que je vous ai dit !

Quant aux contestations, quelle est l'élection qui en est exempte ? Il est normal à mon avis qu'il y ait des contestations, qu'une procédure d'appel existe. C'est cela la démocratie ! Par conséquent, nous nous préparons à ces élections très sereinement.

Si vous avez des arrière-pensées, je vous répondrai que tout a été fait dans la clarté. Rien n'est caché en matière d'élection pour la sécurité sociale. M. le ministre Bérégovoy vous donnera toutes les indications nécessaires.

Les prochaines élections seront certainement plus faciles à organiser. Notre délai de préparation sera plus long. La loi n'est pas votée depuis longtemps !

J'ai déjà répondu à M. le sénateur Souvet en ce qui concerne l'importance des préparatifs qui ont été les nôtres ; je peux, bien sûr, reprendre cette réponse. Néanmoins, je crois inutile d'allonger les débats parlementaires, en raison des nombreuses questions qui restent à traiter.

N'oublions pas que ces élections à la sécurité sociale seront un grand moment de la vie sociale française. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** Nous en revenons à la dernière question du groupe R. P. R.

#### GRÈVES DU TRI POSTAL

**M. le président.** La parole est à M. Maurice-Bokanowski.

**M. Michel Maurice-Bokanowski.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des postes et télécommunications, un non-gréviste arrachant un sac postal aux mains d'un gréviste, voilà la photo parue dans la presse qui m'a choqué. Elle illustre un conflit lamentable pour lequel chacun se demande : comment en est-on arrivé là ?

Je n'insisterai pas sur les conséquences de ce conflit qui dure depuis un bon mois. Tout le monde sait ce que représente, pour des entreprises en pleine guerre économique, le fait de se voir privées de courrier pendant un mois. Trop d'entreprises sont sur le fil, trop de patrons ne sont pas certains de pouvoir assurer la paye de leurs employés pour que ce nouveau coup porté à notre économie ne soit cruellement ressenti. Tout comme étaient inutiles les nouveaux troubles portés aux élections de la sécurité sociale dont on vient de parler.

Je n'insisterai pas non plus sur l'ironie que constitue votre campagne publicitaire vantant la joie de ceux qui reçoivent du courrier : « P. T. T., les hommes qui relient les hommes ». Votre slogan n'est plus de mise depuis ces grèves.

Je me contenterai de rappeler trois éléments. Tout d'abord, c'est vrai, les gouvernements précédents étaient eux-mêmes confrontés à des grèves dans les centres de tri...

**M. Raymond Dumont.** Pas possible !

**M. Michel Maurice-Bokanowski.** ... où un noyau d'extrémistes a toujours cherché à faire sa loi. Mais, précisément, les Français vous ont élus pour que cela ne se reproduise plus. Car, à part le fait de « travailler moins en gagnant plus », la gauche, c'était aussi l'espoir de la paix sociale.

**M. André Méric.** Voilà !

**M. Michel Maurice-Bokanowski.** Les Français pourraient vous reprocher également d'avoir involontairement favorisé le mouvement de grève.

Dois-je en effet vous rappeler la pertinente dénonciation faite ici même par mon excellent collègue M. de Montalembert ? Une grève à bon marché, c'est toujours une aubaine.

A cet égard, la réforme introduite par M. Le Pors faisant passer les retenues de 1/30<sup>e</sup> à 1/160<sup>e</sup> du salaire n'aura été ni innocente ni sans conséquence. S'il est difficile d'éviter une grève quand tous les éléments sont réunis pour qu'elle ait lieu, au moins peut-on ne pas favoriser son éclosion par des mesures inopportunes de ce style !

Mais j'irai plus loin. Cette grève démontre que la concertation dont vous vous réclamez n'est guère pratiquée dans votre action ministérielle.

Pourquoi les employés du tri postal ne veulent-ils pas de la réforme introduite par le rapport Doucet ? Parce que, comme on les a entendus en témoigner, s'ils se considèrent comme mal payés, au moins ils pouvaient aménager leur temps. Et cela vous étonne, vous, que des gens veulent travailler la nuit ? C'est que, d'abord, cela n'est pas rien de pouvoir ajouter 550 francs de prime mensuelle lorsque l'on gagne, après dix-huit ans de carrière, 5 200 francs par mois.

**M. André Méric.** N'importe quoi !

**M. Michel Maurice-Bokanowski.** Ensuite, vous savez bien que, pour de nombreux jeunes qui travaillent dans les centres, c'était le meilleur moyen d'avoir le temps de rentrer en province, dans leur famille. Eux-mêmes appellent cela des « acquis ». Je ne suis même pas très sûr que cela en soit parce que cela paraît normal. Ce que je sais, pour vous avoir précédé dans votre fonction (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*), c'est que l'on ne revient pas sur des avantages, qu'ils soient monétaires ou qu'ils touchent au temps de travail. J'avais commencé, voilà vingt-trois ans, à mettre en œuvre cette révolution que constitue le tri électronique qui aurait dû, petit à petit, remplacer le travail humain. Jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, et le plus tôt possible, vos économies de bout de chandelle qui accroîtront les lenteurs administratives — je veux parler du timbrage obligatoire à 1,60 francs pour toute les administrations sauf la vôtre — vos économies, dis-je n'ont pas à se faire sur le dos des travailleurs. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Où ! cela peut vous gêner, messieurs de la gauche, mais je voudrais que vous vous référiez à l'action d'un ministre gauliste qui, voilà vingt-trois ans, voulait satisfaire les besoins des travailleurs les plus défavorisés des centres de tri postaux.

Enfin je vous reprocherai, monsieur le ministre, avec courtoisie, votre attitude dans ce conflit. Voilà un mois qu'il est ouvert mais, dans certains centres, il dure depuis trois mois et parfois cinq mois. Or vous n'avez fait que jouer le pourrissement, sinon vous, du moins vos services qui, périodiquement, annoncent la résorption des conflits et, par miracle, nous apprenons le lendemain que des centres de tri sont toujours en grève.

Vous affirmez aujourd'hui être « tout sauf un ministre dépassé », tandis que vous confiez, mardi soir, aux membres du groupe socialiste de l'Assemblée nationale : « Je ne sais pas pourquoi il y a encore des grèves. » Si vous ne le savez pas, alors qui le saurait ?

En un mot, ce que je vous reproche, monsieur le ministre, c'est, par votre attitude passive, de nuire au service public. Comment s'étonner que s'organisent des services postaux parallèles ? Ce sont vos mesures et vos absences de mesures, vos

attitudes et vos refus qui expliquent cette dégradation. Alors maintenant, je vous le demande : qu'allez-vous faire pour que le courrier soit distribué normalement ? (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mexandeau,** ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. Monsieur le président, monsieur le sénateur, je voudrais apporter dans cette enceinte, afin que l'opinion soit juge, une rectification relative aux propos que j'ai tenus devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale et qui m'ont valu, d'ailleurs, l'approbation unanime et chaleureuse de ce dernier. En effet, une agence de presse, lorsque le compte rendu de la réunion lui a été remis, a complètement isolé une phrase de son contexte pour lui donner une signification qu'elle n'avait pas. Je tiens à le dire car, depuis deux jours, un certain nombre d'organes de presse — que nous connaissons bien pour leur sollicitude envers le Gouvernement ! — ne cessent de gloser à ce sujet.

Je voudrais, tout d'abord, dresser un bilan. Peut-être allez-vous me taxer d'optimisme congénital, mais tel n'est pas le cas : en effet, je ne veux ni minimiser ni dramatiser ce qui se passe dans les centres de tri.

Aujourd'hui, 13 octobre, aucun centre de tri n'est plus bloqué. La situation est redevenue normale à Amiens, Rouen et Bourgen-Bresse, grâce aux accords qui ont été passés à l'échelon local avec les représentants syndicaux, accords qui ont été négociés dans le prolongement de la concertation nationale.

Subsistent quelques difficultés, notamment en Bretagne, à Saint-Brieuc, Quimper et Vannes. Mais, puisqu'il s'agit de parler chiffres, au total les arrêts de travail concernent moins de 8 p. 100 du personnel des centres de tri et 70 p. 100 d'entre eux ne dépassent pas une heure. Quant aux arrêts d'une durée égale à une demi-nuit, ils sont suivis par moins de 1 p. 100 du personnel des centres de tri.

Vous me demandez quelles mesures ont été prises pour faciliter l'écoulement du courrier s'agissant, en particulier, des entreprises dont le ministère des P.T.T. a un souci constant, monsieur le sénateur, j'y reviendrai tout à l'heure.

Pendant toute cette période où la poste a connu des perturbations, le courrier originaire ou à destination des entreprises ainsi que la presse ont fait l'objet d'une attention particulière. C'est ainsi que, dès le début du mouvement et en respectant l'exercice du droit de grève, des mesures techniques importantes ont été prises, à savoir l'ouverture dans les départements les plus affectés de plate-formes de transbordement en ayant recours, le plus souvent, au personnel non gréviste ou même en recrutant du personnel auxiliaire dans le cadre du service public.

Le fonctionnement de ces chantiers de stockage ou de traitement des sacs ou des liasses a réduit de manière importante l'accumulation et l'engorgement du courrier qui auraient pu provoquer l'asphyxie que la poste a connue en d'autres temps, qui n'étaient pas les nôtres, monsieur le sénateur. J'ajoute qu'en ce qui concerne le courrier rapide, Cedex et postadex, spécifiquement proposé aux entreprises, des mesures appropriées ont été prises.

Ces moyens supplémentaires ont été mis en œuvre dans le cadre du service public et ils seront maintenus pour accélérer le retour à une situation normale. Se pose, en effet, le problème du traitement des restes. De ce point de vue, je fais confiance à l'ensemble du personnel des services postaux qui connaît l'importance du rôle économique de notre administration. Il comprendra donc la nécessité de tout faire pour redonner à la poste l'image de marque qu'elle mérite.

Cette réforme était nécessaire et elle est difficile. Sa nécessité s'imposait depuis longtemps et je regrette qu'elle n'ait pas été entreprise plus tôt ; aujourd'hui, monsieur le sénateur, nous devons faire preuve du courage dont d'autres ont manqué avant nous ! Il nous faut procéder à un travail de clarification si nous voulons conserver une poste qui est la meilleure du monde, humaine, moderne et bien gérée ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Roger Poudonson.** L'héritage !

**M. Louis Mexandeau,** ministre délégué. La concertation a duré plus d'un an. Les décisions ont été accélérées par deux mesures gouvernementales.

La première est la prise en compte d'un différentiel de tarif qui, succédant au temps de la confusion, distingue deux sortes de courrier : d'une part, un courrier urgent, de première catégorie, dont l'objectif est la rapidité, la distribution intervenant le lendemain dans la grande majorité des cas ; d'autre part, un courrier non urgent, pour lequel nous avons un objectif de régularité et de sécurité, même s'il ne doit être distribué que deux ou trois jours après. En effet, on ne saurait mettre sur le même plan le courrier personnel dont les usagers ont choisi qu'il soit urgent et le courrier, par exemple de publicité ou

même de recouvrement global de factures ou de traites, dont chaque entreprise a la maîtrise dans le cadre même de son planning de fonctionnement.

La seconde mesure concerne le transfert d'une partie du tri de nuit, auquel vous avez fait allusion. Elle devra conduire l'administration et les collectivités locales à une certaine maîtrise dans l'envoi de leur courrier, sauf cas exceptionnels. Cela ne touche que trois milliards de plus sur les quatorze à quinze milliards que traite la poste annuellement. Comme je l'ai dit devant l'Assemblée nationale voilà quelques jours, le travail de nuit n'est ni un idéal humain ni un idéal de revendication de la classe ouvrière au travers des âges.

Au cours des négociations, nous avons apporté certaines garanties : d'abord, il n'y aura aucun déplacement de personnel qui ne soit volontaire ; ensuite, la compensation financière procurée par le recours au travail de nuit sera maintenue pendant un an.

Je crois que les conditions étaient ainsi créées pour le rétablissement d'un service public de bonne qualité.

Je sais bien que l'adoption de telles mesures a remis en cause certaines habitudes qui s'étaient créées dans les centres de tri, notamment dans les centres de tri de nuit. Il convenait donc de les étudier avec le souci d'éviter les inégalités. En effet, comme vous le fîtes avant moi, je suis le ministre du personnel des tris postaux, mais je suis aussi le ministre de l'ensemble des postiers. Il n'est pas possible de laisser subsister des situations trop inégalitaires, notamment en ce qui concerne la durée du travail. Vous le savez, ou vous devriez le savoir, cela est très nettement ressenti par toutes les catégories de personnel de la poste et des télécommunications.

Il s'agit donc d'une œuvre indispensable de clarification, qui est effectivement difficile. La reprise que l'on a constatée est due à la volonté des chefs de centres de négocier. Ici ou là, cette reprise peut sembler encore fragile, mais nous ferons tous les efforts de concertation et de négociation nécessaires pour parvenir à un bon résultat.

Vous avez posé la bonne question, monsieur le sénateur : comment en était-on arrivé là ?

Le Gouvernement de la gauche a pu apporter des réponses à ces inégalités : 26 000 emplois nouveaux créés, contre zéro au budget de 1981, celui que j'ai trouvé lorsque je suis arrivé au ministère des P. T. T. ; les 39 heures et de nombreuses mesures sociales. Alors, quand je vous vois aujourd'hui les reprendre à votre compte et vous faire, au surplus, le défenseur des postiers et des télécommunicants, pardonnez-moi, mais j'ai parfois envie de sourire !... (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Gattaz est venu me voir ; je l'ai reçu, ce qui est normal, car les entreprises sont un de nos gros clients. J'ai insisté, et j'aurais aimé qu'il en fit part, sur le service de qualité constant que les P. T. T. rendent aux entreprises. En effet, il faut savoir que l'année 1982, en qualité de service, a été la meilleure depuis quinze ans. Malheureusement, on n'en a pas parlé et je n'ai pas entendu M. Gattaz glorifier les prestations de la poste et des télécommunications au service des entreprises françaises ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Je le regrette pour lui et pour l'ensemble des entreprises de notre pays !

Aujourd'hui, à la lecture d'une certaine presse, point peut-être le véritable motif : l'agression, l'attaque ou le soupçon contre le service public ! Je lis certaines interrogations : puisque cela marche mal, pourquoi ne pas confier le travail à des entreprises privées ?

**M. André Méric.** Voilà !

**M. Louis Mexandeau,** ministre délégué. Pourquoi ? Parce que le service public, monsieur Maurice-Bokanowski — je l'ai dit et je le répète — veut que la vieille maman dans sa ferme isolée, au fond du dernier chemin creux, reçoive son courrier comme l'usager privilégié ! C'est cela le service public et nous le respectons ! Nous n'avons fermé aucun bureau postal, à la différence de ce qui s'est passé auparavant ! (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Le Gouvernement continuera à mener cette action persévérante pour que la poste française, au service des entreprises et des usagers, reste la meilleure du monde ! Nous n'accepterons jamais que l'on porte atteinte au service public ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Michel Maurice-Bokanowski.** C'est une aberration de penser que je suis contre le service public !

**M. le président.** Monsieur le sénateur, le temps de parole de votre groupe est épuisé !

**M. Louis Perrein.** On n'a rien entendu !

**M. André Méric.** Il n'y avait rien à entendre !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe de l'U. R. E. I.

#### TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

**M. le président.** La parole est à M. de Bourgoing.

**M. Philippe de Bourgoing.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

En l'état actuel de notre législation, toute commune peut, par délibération du conseil municipal, établir une taxe sur l'électricité consommée pour le chauffage, l'éclairage et les usages domestiques. La presse a fait état de l'éventualité d'une suppression de cette taxe. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, infirmer ou confirmer cette intention, ce à un moment où les municipalités réfléchissent à leur budget de 1984 dans des conditions qui se révèlent difficiles ?

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Lemoine,** secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation (départements et territoires d'outre-mer). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je dois tout d'abord vous présenter les excuses de M. Defferre qui est retenu à l'étranger. Je répondrai donc à sa place à cette importante question.

En fait, la taxe sur l'électricité est un impôt facultatif, assis sur le prix des consommations électriques des usagers. Il est vrai qu'une commune a tout loisir de percevoir cet impôt ou d'y renoncer, mais vous savez que, en tout état de cause, cette taxe est, si j'ose dire, « encadrée » et qu'il existe un taux plafond.

Aujourd'hui, le Gouvernement n'envisage pas de proposer au Parlement la suppression de cette taxe. En effet, celle-ci procure des ressources relativement importantes aux collectivités locales — en 1982, elles furent de l'ordre de 3,5 milliards de francs — qui sont nombreuses à y avoir recours. On peut estimer que plus de 30 000 de nos communes font valoir ce droit à perception de la taxe ; pour être complet, il faudrait également ajouter à ces communes les départements.

Une réflexion est engagée entre les ministères concernés pour aménager le régime juridique de cette taxe. En effet, des modifications sont rendues nécessaires, d'une part par la relative complexité du régime d'imposition, d'autre part du fait de la réforme des structures tarifaires d'E. D. F., réforme qui est en train de se mettre en place. Donc, nous veillons à ce qu'il y ait une sorte d'harmonisation.

Telle est, aujourd'hui, la position du ministère de l'intérieur.

#### POSITION ACTUELLE DE CINQ AVIONS SUPER-ETENDARD

**M. le président.** La parole est à M. Cabanel.

**M. Guy Cabanel.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre, car, dans mon esprit, elle engage la responsabilité globale du Gouvernement.

Depuis une semaine, l'attention a été attirée sur l'odyssée mystérieuse de cinq avions Super-Etendard. Ces appareils ont quitté une base aéronavale française pour une destination inconnue. L'affaire paraît complexe et peut avoir des conséquences dangereuses. Elle met en jeu d'importantes implications internationales. L'opinion française est troublée.

Le peuple français a aujourd'hui le droit de connaître la vérité. Les représentants de la nation ont le devoir d'exiger que cesse un climat de faux-semblants et de faux-fuyants sur cette affaire dans laquelle, je le répète, la responsabilité du Gouvernement est engagée.

Où sont ces cinq Super-Etendard ?

**Plusieurs sénateurs socialistes.** En l'air !

**M. Max Lejeune.** Ils ne sont pas à Moscou !

**M. Guy Cabanel.** Sont-ils encore sous la responsabilité du commandement français ? Si oui, le problème est simple pour l'immédiat mais il se pose pour l'avenir.

Ont-ils d'ores et déjà été mis à la disposition d'une puissance étrangère ? Si oui, dans quelles conditions ?

Cette affaire dépasse largement le cadre d'un simple contrat de vente d'armement — et je sais combien les ventes d'armement ont d'importance pour le Gouvernement actuel dans son souci d'équilibrer la balance commerciale de la France — et interfère sur la situation de l'une des zones les plus dangereusement sensibles du globe. Elle pourrait être considérée par certains comme une intervention directe dans le conflit irano-irakien en cours depuis trois ans, conflit regrettable comme tout conflit d'ailleurs mais plus regrettable encore car il fait peser un danger permanent sur les zones de ravitaillement pétrolier des nations occidentales.

Le Gouvernement a-t-il pesé toutes les conséquences possibles de ce contrat sur le plan international ? Quels que soient la démarche du pouvoir et les dangers encourus, le Gouvernement peut-il enfin dire la vérité, toute la vérité au pays ? (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Monsieur le sénateur, avant d'en arriver à la question proprement dite, je rappellerai les problèmes que soulève le conflit entre l'Irak et l'Irak.

La France, vous le savez, n'a pas d'intérêts particuliers dans ce conflit et juge cette guerre absurde. Elle ne cesse d'appeler les parties belligérantes à conclure un cessez-le-feu et à engager des négociations de paix.

La France, non seulement ne souhaite pas une solution militaire, mais encore ne croit pas une telle solution possible. Rien ne serait plus dangereux d'ailleurs qu'une remise en cause de l'équilibre multiséculaire qui existe dans cette région.

En ce qui concerne la livraison d'armes, vous vous êtes un peu avancé. La France est liée par des contrats qui ont été signés, vous le savez, par mes prédécesseurs.

**M. René Régnault.** Ah, tiens !

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Vous avez vraiment la mémoire courte pour ignorer ce que les autres gouvernements ont fait, en particulier ceux qui étaient animés par M. Chirac. (Très bien et applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

Je relève d'ailleurs que si M. Chirac approuve dans un sens, M. Lecanuet, que je voyais ce midi à la télévision, prends une position diamétralement opposée et parle de l'incohérence du Gouvernement. L'incohérence sur un tel sujet est plutôt dans l'attitude adoptée par la droite et par l'opposition. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

Rappelez-vous cela : nous n'avons pas cessé de procéder à des livraisons qui sont liées à des contrats qui avaient été signés par les gouvernements précédents.

**M. Michel Maurice-Bokanowski.** Il y a huit ans !

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Cela ne fait pas huit ans, depuis 1981 ! Nous sommes au pouvoir depuis deux ans et demi. Cela a continué jusqu'en mai 1981 et j'en sais quelque chose. Je pourrais vous en donner le détail.

La France constate que le conflit s'est développé de part et d'autre d'une frontière internationalement reconnue et que la ligne de partage existe donc. Elle constate également que l'une des parties — vous le savez — accepte les résolutions des Nations unies et se déclare prête au cessez-le-feu et à engager un processus de paix. Cette partie, vous le savez, c'est l'Irak.

J'ajoute que la France ne nourrit aucune hostilité envers l'Irak. Elle respecte, comme elle l'a toujours fait, le régime dont les Iraniens ont choisi de se doter et elle accueille, comme elle l'a toujours fait, également, ceux des Iraniens qui souhaitent trouver asile sur son sol.

S'agissant de ces Super-Etendard, monsieur le sénateur, vous savez bien que le Gouvernement n'a pas à confirmer ou à démentir les multiples propos qui circulent au sujet des livraisons de matériels militaires. Prenez garde — je le dis devant la représentation nationale — chaque fois que des nouvelles sont lancées à propos de livraisons de matériels militaires, ou de problèmes qui touchent à la sécurité de la France, de mettre le Gouvernement dans l'obligation de donner publiquement des informations qui relèvent de la sécurité du pays et qui n'ont pas à l'être.

Je suis persuadé que les membres de votre Haute Assemblée, comme les députés d'ailleurs, savent que lorsqu'on exerce des responsabilités gouvernementales, ce serait vraiment adopter un comportement très léger que de fournir à tout un chacun, sous prétexte que l'on en a parlé quelque part, toutes les informations sur un tel sujet, vous le savez bien. Par conséquent je n'ai pas à confirmer ou à démentir les multiples propos que l'on entend.

Je peux cependant vous dire — ce n'est pas nouveau, ce problème s'était posé dès mai 1981 à raison des contrats qui avaient été signés par les autres Gouvernements — que sur ce plan, ce n'est pas tel ou tel gouvernement qui est concerné mais la France qui honore les contrats qu'elle a signés.

**M. Max Lejeune.** Et les Mirage ?

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Le Gouvernement prend ses décisions en conséquence.

**M. Jean Francou.** Pas celui-là !

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Il importe toutefois de souligner, en outre, que la France n'est pas le seul pays à avoir fourni des armes dans cette région du monde, loin s'en faut, et vous le savez bien !

Par conséquent, le Gouvernement français agit conformément aux intérêts du pays et prend les décisions qu'impliquent les contrats qui ont été signés. Permettez à ce Gouvernement qui s'explique chaque fois que vous le souhaitez et qui répond, comme nous le faisons cet après-midi, à toutes les questions que vous lui posez, dans les domaines qui touchent à la défense, à la sécurité ou à un certain nombre d'autres secteurs, de ne pas être dans l'obligation de répondre de façon exhaustive à toutes les questions ni de vous tenir informés du mouvement

des avions, des navires ou des hommes s'agissant de problèmes militaires. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

**M. Roger Poudonson.** Sur ce point, M. le Premier ministre a tout à fait raison.

**M. Guy Cabanel.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Cabanel.

**M. Guy Cabanel.** Monsieur le Premier ministre, vous me permettez de vous remercier pour votre réponse ; elle me paraît importante, incomplète et peut-être inutilement polémique.

Importante, car le souci de paix que vous avez exprimé, j'en suis sûr, est partagé par tous les membres de cette assemblée. Les arguments que vous avez apportés en distinguant parmi les belligérants le camp qui acceptait les décisions internationales et celui qui, malheureusement, ne les accepte pas encore constituent un élément important d'appréciation.

En revanche, votre réponse me semble incomplète car, en matière de secret relevant de la défense nationale, nous ne vous avons pas demandé de nous préciser les mouvements des différents appareils Super-Etendard à travers le pays et hors de nos frontières. Mais nous vous avons demandé ce qu'il en était de ce contrat : a-t-il déjà été exécuté ou va-t-il être exécuté ?

Enfin, dernier point, votre déclaration est un peu polémique, peut-être même inutilement polémique.

En effet, souvenez-vous, monsieur le Premier ministre, que la France avait signé des contrats d'armement et que le général de Gaulle avait su, à un certain moment, mettre l'embargo sur ces contrats. Et ce fut une période douloureuse pour nombre d'entre nous, qui étaient solidaires du peuple israélien, à l'annonce de cette décision prise par le général de Gaulle. Mais elle était la sagesse pour éviter l'aggravation d'un conflit. Le Gouvernement a le droit, dans une situation conflictuelle déclarée, de suspendre l'exécution d'un contrat. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe communiste.

#### SUAUVETAGE DE L'ENTREPRISE SUCRIÈRE DE BEAUPORT EN GUADELOUPE

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Monsieur le président, ma question s'adresse plus particulièrement à M. le ministre de l'économie et des finances, président du C. I. R. I. — comité interministériel de restructuration industrielle — qui a proposé, le 23 septembre 1983, la fermeture de l'entreprise sucrière de Beauport, à Port-Louis, en Guadeloupe.

Cette proposition, sans que le C. I. R. I. ait été consulté, a jeté la consternation parmi la population entière de la Guadeloupe, particulièrement chez les travailleurs de la partie nord de l'archipel, où le taux de chômage atteint 30 p. 100 contre 8 p. 100 en métropole.

Mes télégrammes à M. le Premier ministre et à M. le secrétaire d'Etat aux départements et aux territoires d'outre-mer préconisant la création d'une société d'économie mixte, l'entretien des parlementaires de gauche de la Guadeloupe avec M. le secrétaire d'Etat aux départements et aux territoires d'outre-mer en présence du comité d'entreprise de l'usine de Beauport, la question d'actualité de M. Moutoussamy, député, le 5 octobre dernier, et la réponse que lui fit M. le secrétaire d'Etat, toutes ces démarches sans résultat n'ont pas apaisé les craintes de la population dont l'anxiété va grandissant.

L'opinion publique, les travailleurs et les élus de la majorité présidentielle vous demandent instamment un sursis, le temps que le plan Mauroy de trois ans, décidé en février dernier, puisse donner les résultats positifs attendus, à savoir l'objectif de 800 000 tonnes par an.

En dépit de l'hostilité politicienne de la droite du conseil général et des mauvaises conditions climatiques, le pays est prêt à tous les sacrifices pour la survie de cette industrie sucrière génératrice de multiples et nécessaires activités dans cette région ayant vocation depuis toujours à la production cannière et sucrière. C'est une question de vie ou de mort. Les Guadeloupéens angoissés, mais cependant confiants dans le Gouvernement de gauche, vous adressent donc par ma voix une oburgation et un S. O. S. : maintenir Beauport en activité est un gage majeur de paix sociale dans l'archipel guadeloupéen. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation (départements et territoires d'outre-mer).** Monsieur le sénateur, je vous remercie tout d'abord de me donner, par votre question, l'occasion de m'expliquer une nouvelle fois sur la situation difficile de l'économie sucrière en Guadeloupe.

Je sais combien vous-même êtes attaché à ce problème — et je suis sûr, effectivement, que la population guadeloupéenne a trouvé à travers vous un bon interprète — pour y apporter une solution humaine car, s'agissant de la Guadeloupe, il est plus qu'économique, il est historique.

Je dois cependant vous rappeler, comme je l'ai fait devant l'Assemblée nationale, que ce secteur d'activités de la canne est en crise grave depuis plusieurs années. Cette situation est due principalement à l'insuffisance de la production de la canne, insuffisance qui n'a cessé de s'aggraver au cours des années et j'illustrerai mon propos en citant quelques chiffres. Nous sommes passés de 1 400 000 tonnes en moyenne annuelle entre 1970 et 1975 à 1 000 000 de tonnes entre 1975 et 1979, 970 000 tonnes de 1980 à 1981, 840 000 tonnes en 1982 et 500 000 tonnes en 1983. Cela est une réalité.

Cette quantité durablement insuffisante de cannes produites a placé les quatre usines — excepté celle de Marie-Galante qui connaît une situation particulière — dans un contexte économique et financier très critique : quasi-impossibilité de réaliser les investissements annuels qui sont indispensables pour le bon fonctionnement de ces usines.

Tenant compte de cet état de fait, le Gouvernement, après avoir fait procéder à plusieurs expertises et après avoir organisé une large concertation sur ce sujet, a pris la responsabilité de mettre en œuvre un plan de rénovation et de relance de la canne à sucre. Ce plan de relance, dû à M. le Premier ministre — auquel je tiens, puisqu'il est présent dans cet hémicycle cet après-midi, à rendre hommage — comprend, vous le savez, d'importants engagements financiers de l'Etat et a été fort bien accueilli lorsque M. Pierre Mauroy l'a développé devant la population guadeloupéenne au mois de février dernier.

Mais il faut constater que, d'ores et déjà, malgré les efforts consentis des retards importants ont été pris sur le terrain dans le rythme des replantations. C'est ainsi que nous avions prévu de replanter trois mille hectares de canne à sucre cette année et que nous n'arriverons qu'à mille hectares, ce qui conduit inévitablement à allonger les délais pour parvenir à des résultats satisfaisants.

Aussi, malgré l'aide financière apportée par l'Etat à l'économie sucrière en Guadeloupe, la situation de l'appareil industriel n'a-t-elle pas connu d'amélioration.

Pour 1983, le déficit des usines a déjà été évalué à plus de 30 millions de francs et deux d'entre elles sont dans une situation virtuelle de cessation d'activité. C'est ainsi que le C.I.R.I., le comité interministériel de restructuration industrielle, a été conduit à examiner le plan de redressement de l'usine de Grosse-Montagne. Mais ce dernier s'inscrit obligatoirement dans un plan d'ensemble concernant l'économie sucrière en Guadeloupe.

De très lourdes contraintes, notamment d'ordre financier, mais aussi techniques et judiciaires, ont effectivement fait retenir une hypothèse qui était celle que vous avez mentionnée : alors qu'était élaboré un système d'aide au transport de la canne afin que le plan de relance ne soit pas remis en cause et surtout que les planteurs ne soient pas pénalisés, nous ne pouvons pas, dans le même temps — M. le Premier ministre l'avait dit — avoir un plan visant à replanter de la canne à sucre, c'est-à-dire à inciter les jeunes à avoir une activité dans le domaine agricole, et rencontrer des difficultés dans le traitement de la canne à sucre.

C'est à ce moment-là que les élus de la majorité présidentielle, dont vous-même, monsieur le sénateur, et les représentants des travailleurs de l'usine de Beauport, sont venus nous faire part de leur inquiétude et de leur anxiété devant la perspective qui avait été envisagée.

Mais permettez-moi encore, monsieur le sénateur, de vous rappeler que les collectivités locales, par l'intermédiaire du conseil général et du conseil régional, doivent — tel est l'esprit de la loi de décentralisation — prendre toutes leurs responsabilités, y compris financières, dans ce dossier difficile, dont les conséquences sociales et humaines n'échappent aucunement au Gouvernement.

Je ne veux citer à ce sujet que trois exemples. La société d'économie mixte, qui devait être créée localement, à ce jour n'est pas créée. Un audit a été demandé par le conseil général. Ses conclusions, que nous devons connaître à la fin de l'été, ne nous ont pas encore été livrées. La participation financière des collectivités locales au déficit de l'année 1983 n'est pas encore, je crois, à ce jour, précisée. Je ne suis pas sûr que les budgets contiennent une ligne donnant le montant de la somme retenue par elles.

Comme je l'ai indiqué récemment devant l'Assemblée nationale, le temps aujourd'hui nous presse, compte tenu des contraintes techniques et financières, et la prochaine campagne

doit être organisée incessamment. Le Gouvernement prendra sa décision au vu des propositions réalistes et concrètes des assemblées locales, notamment sur le plan financier.

Cependant — je souhaite que tout le monde en soit conscient — nous ne pouvons pas revivre un conte très connu d'Alphonse Daudet, cette histoire de maître Cornille : nous ne pouvons pas avoir des usines et ne pas avoir de canne à sucre à broyer ! Il y a là maintenant un ordre logique que nous devons respecter : d'abord, replantons, sur plus de 10 000 hectares, de la canne à sucre ; ensuite, récoltons de la canne à sucre et, après, nous pourrions la broyer.

Mais je crois que le devoir du Gouvernement, dans la mesure où les fonds sont libérés, où nous avons de l'argent à distribuer, c'est de rémunérer véritablement un travail, celui des planteurs, et non de prendre en compte une situation qui existe, à savoir des machines qui ne tournent pas. Nous avons un choix à faire. Ce choix doit être dirigé vers les hommes et non vers les machines.

Cependant, je puis vous assurer, monsieur le sénateur, que, depuis plus de dix jours, nous consacrons quotidiennement plusieurs heures à l'étude de ce dossier et que tout sera fait pour que nous trouvions une solution prenant en compte les intérêts des planteurs, ceux des ouvriers de Beauport, mais prenant en compte aussi l'histoire de la Guadeloupe, qui est liée à la production et au travail de la canne à sucre, et l'avenir de la Guadeloupe. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

#### LICENCIEMENTS A L'USINE S. K. F. D'IVRY-SUR-SEINE

**M. le président.** Madame Luc, je vais vous donner la parole, mais pour quelques mots seulement, car M. le ministre, par sa très intéressante réponse, a absorbé tout le temps de parole dont disposait le groupe communiste.

**Mme Hélène Luc.** Je vous fais remarquer, monsieur le président, que, depuis un an que les questions au Gouvernement existent, nous avons respecté très scrupuleusement notre temps de parole et que ce sera la première fois que le groupe communiste le dépassera.

L'émotion est très vive à l'entreprise S. K. F. de roulements à billes d'Ivry-sur-Seine après la demande de 495 licenciements déposée par la direction.

Les travailleurs ne comprendraient pas que, dans une question dont la gravité saute aux yeux, ils n'aient pas eu la possibilité de discuter de leur plan de redressement. Ils ont le sentiment de ne pas avoir été bien entendus. Vous en conviendrez, monsieur le ministre, cela n'est pas normal. Ils doivent être d'autant plus consultés et associés aux décisions qu'ils font la démonstration, avec leur plan très raisonnable, qu'il est possible d'aller vers une croissance de l'entreprise de l'ordre de 5 p. 100 en volume et par an.

L'ouverture immédiate de négociations sur l'avenir de l'usine s'impose donc logiquement, car ce qui est en cause — je le souligne — c'est la production française de roulements à billes. D'autant que la municipalité d'Ivry et le conseil général du Val-de-Marne, très préoccupés, saisis par le comité d'établissement de S. K. F. et le syndicat C. G. T., ont entrepris une étude financière, industrielle et foncière de restructuration du site, susceptible de favoriser une meilleure productivité de l'usine. Une solution positive est donc possible.

Dans ces conditions, il ne serait pas compréhensible qu'intervienne une décision de la direction départementale du travail sur la demande de licenciement collectif. Dans l'immédiat, je vous demande donc, avant que n'intervienne une décision grave, de refuser les licenciements et de favoriser une réunion de travail entre toutes les parties concernées, qui s'impose d'autant plus que le plan social de la direction de S. K. F. se révèle inapplicable.

M. le Premier ministre a déclaré hier à l'Assemblée nationale : « Certes, la crise pose de douloureux problèmes, mais il n'est pas question que les inévitables adaptations se fassent au détriment des travailleurs. » Il a confirmé que l'emploi demeurerait au premier rang des préoccupations du Gouvernement. Je m'en félicite et, avec moi, tout le groupe communiste, qui est presque au complet pour cette séance de questions.

Ensemble, pouvoirs publics, travailleurs et élus, notre mission, comme nous l'avons définie ensemble, est de jouer la carte du marché national et de l'emploi. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, vous pouvez compter pour cela sur les travailleurs et les élus, mais nous comptons aujourd'hui sur vous. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre, je vous donne la parole, mais je fais appel à votre sens de la concision. (*Sourires.*)

**M. Louis Mexandeau,** ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. Monsieur

le président, je voudrais tout d'abord excuser l'absence de M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche, qui m'a demandé de bien vouloir répondre à sa place.

Madame le sénateur, l'industrie française du roulement à billes a réalisé en 1982 un chiffre d'affaires de 2 895 millions de francs, avec des effectifs d'environ 12 600 personnes réparties essentiellement dans les établissements de trois grandes sociétés, S.K.F., S.N.R. et Timken, auxquelles s'ajoutent trois autres sociétés plus petites et plus spécialisées, Nadella, S.N.R.A. et I.N.A.

La société S.K.F.-France, filiale du groupe suédois A.B.S.K.F., emploie dans ses usines et agences 5 300 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs.

Comme tant d'autres, l'industrie du roulement rencontre depuis plusieurs années déjà des difficultés accentuées par la crise mondiale actuelle.

Produit très standardisé internationalement, produit d'exportation par excellence, le roulement a suscité de la part de nombreux pays, notamment du Japon et des pays de l'Est, des actions offensives et parfois même une concurrence déloyale, sur des séries limitées de produits fabriqués de façon très automatisée.

Ainsi les constructeurs européens ont dû aligner leurs prix afin de ne pas perdre les marchés dans un contexte de stagnation de la consommation mondiale et de surcapacité de production.

Face à ce problème, la France a engagé au sein de la Communauté économique européenne une plainte antidumping contre les pratiques déloyales, plainte dont l'instruction est en cours.

Dans ce contexte, le groupe S.K.F. a décidé un plan de restructuration et de modernisation de ses activités sur l'ensemble de l'Europe. En France, les fabrications seraient concentrées sur Saint-Cyr-sur-Loire et Fontenay-le-Comte, où seraient alors réalisés des investissements de modernisation de 240 millions de francs au cours des quatre prochaines années. La part de la production française au sein du groupe S.K.F. serait au moins maintenue à son niveau actuel.

Afin de réduire les conséquences sur la ville d'Ivry et sur le personnel de S.K.F., un plan social a été élaboré par la société, qui est examiné actuellement avec la plus grande attention par les services du ministère de l'emploi ; à ma connaissance et dans l'état actuel de ce dossier, 167 personnes ont été reclassées, 83 pourraient bénéficier d'un départ dans le cadre d'une convention F.N.E. et une certaine pourraient suivre une formation débouchant sur des perspectives précises d'embauche.

J'ai fait part, par ailleurs, aux dirigeants de S.K.F. du souhait du Gouvernement qu'ils affirment concrètement toute initiative de nature à maintenir une activité industrielle dans le domaine du roulement sur le site de l'usine et je pense là, par exemple, à ce plan de relance qui serait mis en œuvre par les salariés, et qu'ils aident à y implanter de nouvelles activités.

Le Gouvernement n'a cessé de suivre tous les aspects de ce dossier et de recommander aux divers partenaires d'engager une réelle concertation sur les aspects industriels et sociaux d'une restructuration difficile.

Le Gouvernement a été et reste très attentif aux points suivants : combattre la concurrence déloyale des importations japonaises et des pays de l'Est et suivre avec une attention particulière l'évolution de notre industrie du roulement ; s'assurer que S.K.F. maintient ses fabrications et sa part d'activité en France ; s'assurer aussi que les investissements nécessaires seront bien effectués comme prévu ; veiller à ce que tous les efforts nécessaires soient faits concernant le site d'Ivry et ses personnels afin que les restructurations industrielles jugées nécessaires par S.K.F. prennent pleinement en compte les aspects sociaux. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le ministre, cette véritable concertation que je vous ai demandée aura-t-elle lieu ?

**M. Louis Mexandeau, ministre délégué.** Le Gouvernement n'a cessé de recommander aux divers partenaires d'engager une réelle concertation sur les aspects industriels et sociaux d'une restructuration que nous jugeons, bien sûr, difficile.

**Mme Hélène Luc.** Mais cette concertation n'est pas engagée.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

#### DIFFICULTÉS DES TANNERIES FRANÇAISES

**M. le président.** La parole est à M. Janetti.

**M. Maurice Janetti.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, les Tanneries françaises et, au-delà, l'ensemble de la filière « cuir » rencontrent actuellement de sérieuses difficultés, malgré la mise en œuvre dès l'année 1981, d'une part d'un plan « cuir » et d'autre part, d'un programme d'aides financières aux entreprises de ce secteur.

Pour être juste, je veux d'abord rappeler que, afin de relancer la production du cuir, le Gouvernement a engagé d'impor-

tants moyens financiers pour moderniser des unités de production dans un certain nombre de tanneries françaises, dont celle de Barjols notamment, dans le département du Var.

Or, l'analyse de la situation présente dans ce secteur semble démontrer que les mesures d'aide directe aux entreprises, pour être efficaces, doivent s'intégrer dans ce projet de développement et, aujourd'hui encore, la plupart des entreprises, malgré l'effort consenti par le Gouvernement sur le sol national, connaissent des moments difficiles, voire dramatiques ; celle de Barjols — m'apprend un télex reçu il y a quelques instants — a déposé son bilan et le licenciement d'une centaine d'ouvriers, 91 exactement, est annoncé en même temps qu'une liquidation judiciaire. C'est pour cette raison que je vous demande, monsieur le ministre, de me faire connaître les différentes mesures envisagées par le Gouvernement dans cette filière pour protéger le marché des peaux brutes dans notre pays.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T.** Monsieur le sénateur, je répondrai ici à la place de M. Fabius, ministre de l'industrie, bien que les P.T.T. soient utilisateurs de cuir.

Le secteur du cuir a particulièrement souffert avant 1981 du sous-investissement et il était, lors de l'arrivée de M. Dreyfus au ministère de l'industrie, dans un état d'abandon gravement préoccupant, comme tant d'autres secteurs, vous le savez, y compris dans votre région. (*Murmures sur les travées de l'U.C.D.P.*)

**M. Maurice Janetti.** C'est vrai !

**M. Louis Mexandeau, ministre délégué.** Cette situation a conduit le Gouvernement à lancer un plan qui prévoit notamment des aides publiques pour les tanneries — on pourrait aussi bien parler du jute — qui décident de se moderniser, sous réserve que les chefs d'entreprise concernés consentent de leur côté un effort témoignant de leur confiance dans le développement de leur entreprise.

En 1982, sept tanneries représentant 1 080 personnes ont été aidées pour un montant global de huit millions de francs de prêt participatif du C.I.D.I.S.E. — comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi — et six millions de francs des C.P.I., les crédits de politique industrielle — induisant 80 millions de francs d'investissements. En 1983, neuf dossiers, concernant un effectif de 872 personnes, seront examinés. En outre, six tanneries, qui emploient 152 personnes, ont été orientées, en raison de leur petite taille, vers la procédure déconcentrée et deux autres, qui représentent 111 personnes, vers d'autres procédures.

Au total, vingt-cinq entreprises, représentant un effectif de 2 215 personnes, auront été traitées grâce à la mise en œuvre du plan tannerie.

S'agissant des problèmes soulevés dans le domaine des peaux brutes, il convient de retenir tout d'abord que le ministère de l'agriculture et le ministère de l'industrie et de la recherche, en liaison avec les professions concernées, mènent une action de recherche vétérinaire, couplée avec un effort de formation des personnels d'abattoirs pour améliorer la qualité encore très insuffisante des peaux.

Par ailleurs, la mise au point des textes d'application de la loi portant obligation de passage en ventes publiques se poursuit.

Enfin, les tanneries de Barjols, qui vous intéressent particulièrement, qui emploient 94 personnes à Barjols et qui ont fait l'objet d'une restructuration financière et industrielle sous l'égide du C.I.R.I. — comité interministériel de restructuration industrielle — en 1981, puis en 1983, ont reçu à ce titre 13 200 000 francs de concours publics ainsi que des concours à long terme des banques et établissements financiers et de la commune de Barjols.

Après une perte d'exploitation de quelque seize millions de francs sur les seize derniers mois, les tanneries de Barjols ont dû déposer leur bilan et le tribunal de commerce de Brignoles a prononcé la liquidation des biens de la société. La poursuite de l'activité nécessiterait, selon un rapport d'audit réalisé à la demande des pouvoirs publics, entre quinze et vingt millions de capitaux pour financer les pertes prévisibles au démarrage et constituer le fonds de roulement ainsi que pour payer les fournisseurs et achever les investissements.

Les pouvoirs publics recherchent activement un repreneur, mais aucune autre entreprise n'a jusqu'à présent accepté d'examiner cette éventualité.

#### VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN ALGÉRIE

**M. le président.** La parole est à M. Ciccolini.

**M. Félix Ciccolini.** Monsieur le Premier ministre, je viens, au nom du groupe socialiste, vous interroger sur les résultats de votre voyage en Algérie.

Parmi les dossiers que vous avez emportés, celui qui est le plus lourd dans l'actualité concerne l'immigration clandestine. Vous le savez, étant donné la situation de l'emploi dans notre pays, l'immigration irrégulière est devenue insupportable. En outre, elle est de nature à provoquer certains réflexes primaires dont peut être victime l'ensemble des travailleurs immigrés et c'est extrêmement fâcheux, n'est-il pas vrai ? Nous sommes contre la haine, contre la haine raciale. Elle doit être réduite à zéro. Votre Gouvernement a prévu un plan pour empêcher l'immigration clandestine, notamment en ce qui concerne les voyageurs à trois mois qui doivent être munis d'un diptyque. Quelle est l'aide qui pourra être apportée par l'Etat algérien pour vous permettre de combattre utilement cette immigration clandestine ?

Parmi les problèmes humains, je voudrais évoquer celui qui concerne ces 300 000 jeunes gens de la deuxième génération. Pour nous ils sont français ; pour l'Algérie ils sont algériens. Il y a comme une espèce de dérision du sort combien cruel de les voir ainsi tirés à hue et à dia. (*Marques d'approbation sur les travées socialistes.*) Avez-vous pu sur ce point arriver à un accommodement avec votre collègue, Premier ministre en Algérie ?

Un autre problème se pose également, celui de la circulation et de la libre circulation — oserais-je le dire ? — notamment celle qui concerne les anciens harkis qui sont devenus français, qui veulent retourner en Algérie, puis revenir chez nous. Nous avons une obligation morale de soutien à leur égard. Quelles sont les mesures que vous avez pu obtenir pour faciliter leur désir de circulation qui s'inscrit dans une loi internationale de liberté ? En ce qui concerne les biens notamment, pouvons-nous espérer une réciprocité ? Tout comme les travailleurs algériens envoient chez eux librement l'argent qu'ils gagnent, peut-on espérer que les pieds-noirs qui sont restés en Algérie, les coopérants que notre gouvernement envoie en Algérie pourront envoyer en France leurs économies ? Sur ce point encore, quelles sont les décisions de déblocage qui ont pu être envisagées ?

Enfin, je termine par le problème des échanges économiques. J'ose à peine le formuler étant donné le moment difficile qui rend tous les Etats frileux et nous comprenons très bien que l'Etat algérien soit aussi, malheureusement, atteint de frilosité. Il n'en est pas moins vrai que l'Algérie est un pays très important qui se place au premier rang parmi les pays du tiers monde, de par sa situation géographique de l'autre côté de la Méditerranée. Une collaboration entre les deux pays ne peut être que très fructueuse pour tous. Nous savons que l'Etat algérien a des ambitions concernant le développement rural et urbain, celui des infrastructures, des transports, de l'hydraulique, de l'agro-alimentaire. La France et l'Algérie pourrout-elles, dans ce domaine, arriver à un accord bien profitable pour les deux pays ? (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Monsieur le président, par l'ampleur des questions qui me sont posées et dont je remercie M. le sénateur Ciccolini, c'est une véritable conférence de presse sur les résultats de ce voyage en Algérie qu'il me faudrait faire.

Mais, rassurez-vous, je vais essayer de répondre très brièvement à l'ensemble de ces questions, encore qu'il me faille dresser un bilan.

Je veux d'abord souligner que les rapports entre la France et l'Algérie ont radicalement changé en ce qui concerne l'atmosphère et la coopération qui doit être exemplaire entre nos deux pays. La Haute Assemblée admettra volontiers, je crois, que c'est une grande victoire de l'Etat algérien sur lui-même et, de la même façon, une grande victoire de la France sur elle-même, que vingt ans après une guerre douloureuse nous puissions parvenir à une collaboration et à une coopération exemplaires. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur les travées de la gauche démocratique.*)

Je suis allé en Algérie accompagné de quatre ministres. Ma visite s'inscrivait dans un cadre bien particulier. Je crois que le signal en même temps que l'amorce de cette nouvelle coopération entre nous datent de novembre ou décembre 1981 lorsque le chef de l'Etat, François Mitterrand, s'est rendu en Algérie. Le président Chadli est invité par la France les 9, 10 et 11 novembre prochains.

Moi-même, je suis allé en Algérie, il y a trois semaines, dans le cadre d'une mission concernant le Tchad et pour discuter avec le président Chadli d'un certain nombre de problèmes internationaux que vous devinez facilement.

J'y suis donc retourné en voyage officiel et je dois vous dire que nos relations avec l'Algérie sont à la fois l'apurement de ce qu'on appelle le contentieux du passé et la définition de notre collaboration future. C'est d'abord de cela que je voudrais vous parler.

Je tiens à vous remercier, monsieur le sénateur, d'avoir souligné que, dans un contexte de crise, on ne peut pas espérer signer les contrats que l'on pourrait conclure dans une période de croissance plus importante dans chacun des pays. Et pourtant, les premiers résultats de notre coopération sont exemplaires dans la mesure où elle est conduite par un grand pays du Sud et un grand pays du Nord, l'un et l'autre animés par le souci commun de surmonter les difficultés actuelles.

En tout cas, vous le savez, un important accord a déjà été signé en ce qui concerne les transports ; sept milliards de francs de contrats ont été conclus au cours des dix derniers mois. Ils sont en cours d'exécution et concernent la première phase du métro d'Alger, l'achat de matériels ferroviaires, la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer et, enfin, l'Ecole nationale de l'aviation civile algérienne.

J'ai bien dit « la première phase du métro d'Alger et l'achat de matériels ferroviaires ». Il va de soi que le métro, il faudra le construire, et que les lignes de chemin de fer, il faudra les développer. Par conséquent, il y a là une perspective de collaboration importante.

Pour l'habitat — là, les chiffres sont les plus spectaculaires et ils montrent la politique très volontariste du Gouvernement algérien — une première tranche de logements correspondant à un contrat de seize milliards de francs est en cours d'exécution, l'accord total portant sur 60 000 logements.

Nous avons le souci, non seulement d'associer les grandes entreprises françaises qui sont quelquefois des entreprises à caractère international, mais aussi, par des accords plus particuliers, des petites et moyennes entreprises de Marseille, des Bouches-du-Rhône, comme c'est déjà le cas, et même des entreprises d'autres régions. C'est naturellement un contrat de la plus grande importance.

Des projets sont par ailleurs étudiés à moyen et à long terme dans les domaines de l'informatique et des télécommunications.

Un rapprochement des démarches en matière de planification des deux pays a été également envisagé.

Des perspectives à plus court terme existent pour l'industrie automobile. Nous avons visité le complexe industriel algérien concernant les camions et les autobus. Nous voudrions disposer d'un semblable complexe pour les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires.

Tels sont les projets dans les domaines du transport, de l'habitat et de l'agro-alimentaire. C'est un vaste champ pour l'avenir.

Pour le passé, il faudrait rayer le mot « contentieux » du vocabulaire, mais on ne le supprimera pas comme cela d'un mois sur l'autre.

Cette visite en Algérie a fait sauter, à mon avis, trois verrous qui bloquaient complètement les négociations. Quels sont ces trois verrous ? Celui du service militaire, celui des transferts sur salaires — vous m'avez d'ailleurs posé une question à ce sujet — et celui des biens des Français en Algérie. Vous avez à juste titre parlé de la seconde génération, celle des jeunes qui sont à la fois français et algériens, donc à cheval entre deux cultures, qui vivent en France et où ils rencontrent bien souvent des difficultés. Nous n'avons pas pu résoudre — tel n'était d'ailleurs pas notre mandat — le problème des nationalités. Une nation qui a tout juste vingt ans ne règle pas ses problèmes de nationalité aussi vite et aussi facilement. La double nationalité existera donc toujours.

En revanche, et c'est important, nous avons réglé le problème du service militaire. Un accord a été signé par les deux premiers ministres : le service effectué dans l'un des pays est valable dans l'autre. Il dispense donc d'accomplir son service dans l'autre pays. Cet accord est naturellement applicable à tous les ressortissants d'un des deux pays qui le demanderont, quel que soit le moment où cette demande interviendra. C'est une réponse directe au problème de la seconde génération.

J'en viens aux transferts sur salaires. Il s'agit de problèmes résultant de la mise en œuvre par le gouvernement algérien de ce que l'on appelle là-bas l'avis 11. Ceux qui connaissent bien ce dossier savent de quoi il s'agit. Un accord de réciprocité entre les deux gouvernements lève les difficultés. Cet accord est matérialisé par un échange de lettres. Ce problème est donc entièrement réglé.

En ce qui concerne le patrimoine immobilier, des précisions ont été apportées sur la procédure d'acquisition systématique à l'amiable par l'Etat algérien. Il y aura donc préemption par l'Etat algérien. Une circulaire est en préparation sur ce point. Un accord a été donné par les Algériens sur le principe d'un recours gracieux, pour ceux qui contestent l'estimation des domaines algériens, et sur le transfert. L'accord est également total sur le transfert automatique et intégral du produit des ventes. Les cas des dossiers bloqués à la suite de la publi-

cation de la nouvelle réglementation seront réglés en priorité. Les personnes physiques non résidentes bénéficieront des nouvelles mesures prévues.

Pour ce qui est des comptes bloqués et des comptes de transfert, un accord sur une clarification de la procédure et sur l'extension des dispositions en vigueur à l'ensemble des comptes appartenant à des Français a été conclu. Nous avons demandé la levée de la date butoir du 30 novembre 1980 et nous aurons une réponse sur ce point avant la fin du mois. Je suis persuadé qu'elle sera positive.

Un certain nombre d'informations ont été diffusées à la suite du voyage que j'ai effectué en Algérie ; il y en aura d'autres au mois de novembre, lorsque le président Chadli viendra en France pour rencontrer le président de la République française.

Indépendamment de ces trois dossiers importants, je voudrais mentionner quelques autres points.

En ce qui concerne les quatorze sociétés nationalisées, six cas sont réglés. Deux sociétés ont porté le litige devant les tribunaux et soit ces sociétés continuent la procédure devant les tribunaux, soit le problème sera réglé par voie administrative entre les deux pays. Enfin, six cas sont en suspens : il s'agit d'entreprises dépendant du secteur de l'hydraulique où les évaluations sont contestées. Dès que la procédure d'évaluation sera achevée, nous pourrions régler ces dossiers.

Pour les compagnies d'assurance, il existe un contentieux. La partie algérienne leur reproche de ne pas avoir versé d'indemnités à des assurés ayant payé leur prime. L'Algérie et la France sont d'accord pour s'en remettre sur ce point à l'arbitrage de la chambre de commerce internationale.

Le douloureux problème des cimetières a été réglé. L'association « le Recours » s'en était vivement inquiétée auprès de moi. Le secrétaire d'Etat aux rapatriés aura l'occasion de vous donner des informations sur l'ensemble des résultats obtenus, notamment pour ce qui concerne les cimetières. Si ceux-ci sont bien entretenus dans les villes, il en va parfois autrement dans certains villages. Mais un accord est intervenu pour effectuer une sorte de regroupement sur les villes ou pour rapatrier les corps en France.

Nous avons discuté du problème de l'immigration. Il faut bien comprendre que la France veut limiter le nombre des nouveaux immigrés et que sa politique d'insertion sociale en faveur de ceux qui sont en situation administrative régulière en France va plus loin que celle que nous connaissions jusqu'à présent. Le Gouvernement algérien a confirmé son accord pour la mise en place du fameux diptyque avant la fin de l'année.

Telles sont les précisions que je voulais vous apporter. Je voudrais dire à l'ensemble des sénateurs que, d'une manière générale, je tire de ce voyage deux enseignements.

D'abord, une volonté de coopération d'un caractère nouveau est désormais ancrée. Il s'agit d'une volonté politique nette de la part tant de la France que de l'Algérie. Elle est reconnue par les deux pays. Les projets réalisés l'attestent et la prochaine visite en France du président Chadli le montrera.

Ensuite, l'intensification des échanges économiques est en marche. Elle trouvera sans doute des freins dans les difficultés des Algériens à maintenir le rythme d'investissement actuel, en raison de la stabilisation de leurs recettes énergétiques. Il nous appartient de montrer, en préparant concrètement, sur le terrain, des transferts de technologie et en nous attachant à régler en priorité les contentieux issus du passé, que coopération et intensification des échanges vont de pair.

En tout cas, je suis persuadé que l'Algérie a un grand avenir là où elle se trouve, compte tenu de sa population et de ce qu'elle sera dans les vingt années à venir et au-delà. De plus, le peuple algérien est animé d'une très grande volonté d'assurer son développement. Je suis donc persuadé que les relations et la coopération entre la France et l'Algérie font partie d'une politique vis-à-vis de l'Afrique et du monde qui est de la première importance.

Etablir de nouvelles relations chaleureuses avec l'Algérie, c'est, à mon avis, servir au plus haut point les intérêts de la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

#### RENTREE SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour préparer avec le plus grand soin la rentrée scolaire, notamment l'accueil des nouveaux élèves, la répartition des moyens et l'affectation des enseignants.

Ces mesures semblent avoir eu un effet très positif, même si des problèmes demeurent encore ici et là, en particulier au sujet du difficile problème des mutations. La presse s'est d'ailleurs fait l'écho de ce succès.

Quels enseignements le Gouvernement tire-t-il de la rentrée 1983 pour l'avenir, notamment pour la préparation de la rentrée de 1984 ? (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le sénateur, je vous remercie de l'appréciation positive que vous voulez bien porter sur la rentrée 1983. Elle rejoint d'ailleurs le jugement de l'opinion publique (*Sourires ironiques sur les travées de l'U.C.D.P.*) car, vous le savez peut-être — ou vous gagnerez à le savoir — un sondage réalisé du 20 au 23 septembre 1983 par la Sofres donne les résultats suivants : 93 p. 100 des parents d'élèves interrogés déclarent que la rentrée s'est bien passée pour leurs propres enfants. Au demeurant, dès le lendemain de la rentrée, c'est-à-dire dès le 9 septembre, le président de la plus puissante fédération de parents d'élèves déclarait ceci : « Pour la première fois depuis de nombreuses années, le train de la rentrée était à l'heure quasiment dans toutes les gares, les professeurs sont nommés, les établissements fonctionnent, les choses sont en ordre et en place. »

Il s'agissait, en effet, de réussir le 8 septembre la rencontre de 12 300 000 élèves et de 1 120 000 personnes rémunérées sur le budget de l'éducation nationale. Cette rencontre a été réussie grâce aux efforts de l'administration, grâce à la concertation et aux progrès de cette concertation avec les syndicats et les associations de parents d'élèves, grâce au dévouement des personnels de l'éducation nationale auxquels je tiens ici à rendre hommage.

Cette rentrée a été l'objet d'une mobilisation très active selon un calendrier de préparation très strict. Ainsi, les circulaires de préparation de la rentrée ont été signées dès décembre 1982, les mouvements nationaux de personnels ont été effectués en juin et les postes vacants communiqués aux académies en juin et juillet. En conséquence, les affectations de maîtres auxiliaires ont aussitôt commencé à être prononcées.

Dès le 4 juillet, le Premier ministre réunissait autour de lui à l'hôtel Matignon les vingt-sept recteurs pour souligner toute l'importance qu'il attachait au bon déroulement de la rentrée.

Par ailleurs, à la demande du Président de la République et du Premier ministre, et en liaison avec le ministre de l'éducation nationale, j'ai pour ma part visité en juin et juillet les diverses académies pour rencontrer tous les recteurs et faire avec chacun le point de la préparation de la rentrée, académie par académie.

Enfin, au conseil des ministres du 7 septembre dernier, le Président de la République a lancé un appel à la mobilisation de tous — élèves, parents, enseignants, agents administratifs — pour assurer ensemble le succès de la rentrée. Cet appel a été largement entendu. Il s'agissait, en effet, d'accueillir des effectifs croissants, en tout cas dans le pré-élémentaire et dans le secondaire.

Ainsi, à la rentrée 1983, les établissements du second degré ont accueilli 68 000 élèves de plus qu'à la rentrée 1982. Ces effectifs étaient prévus. Ils ont été accueillis dans de bonnes conditions, malgré des créations d'emplois moins nombreuses qu'en 1981-1982, ce qui a conduit parfois à une certaine augmentation du nombre d'élèves par classe.

En collège, le nombre moyen d'élèves par classe devrait passer cette année de 23,7 à 24,2. En lycée d'enseignement professionnel, la moyenne est stable et reste à environ 25 élèves par classe. En lycée, elle augmente dans certaines académies mais la moyenne nationale devrait se maintenir autour de 29.

Globalement, les classes surchargées en effectifs sont donc heureusement rares et même très rares.

En collège, 75 p. 100 des classes comptent 25 élèves ou moins ; le pourcentage de classes ayant trente élèves reste infime : moins de 1 p. 100. En lycée d'enseignement professionnel, 80 p. 100 des classes compteront moins de trente élèves, comme en 1982-1983. Des difficultés marginales se rencontrent surtout dans les lycées, mais il ne faut pas surestimer leur ampleur : en effet, 52 p. 100 des classes de lycée devraient continuer d'avoir trente élèves et moins, comme l'an dernier, alors que 2 p. 100 de classes en compteraient plus de trente-six. Enfin, si les classes de quarante élèves existent, elles restent extrêmement rares : 100 à 150 classes sur les 30 000 que comptent nos lycées, c'est-à-dire 0,5 p. 100.

Même s'ils sont rares, ne méconnaissons pas pour autant ces problèmes d'effectifs et pensons à la charge qu'ils représentent pour les enseignants. Il faut donc envisager de nouvelles améliorations pour l'an prochain par une répartition encore meilleure des moyens existants. Cette année, vous le savez, 5 000 postes ont déjà été transférés entre établissements pour permettre la répartition la plus efficace possible du potentiel existant. Ces transferts ont été opérés dans la transparence la plus grande et en concertation avec tous les partenaires intéressés.

De même, pour partager équitablement les postes nouveaux entre académies, l'administration centrale a établi des bilans interrégionaux connus de tous et a réparti les moyens en privilégiant les académies qui étaient jusqu'alors les moins bien dotées.

Pour faire en sorte que les personnels titulaires ou les auxiliaires ayant droit à réemploi soient équitablement répartis sur le territoire national, les décisions de contrôle des mutations ont été prises par la direction des personnels enseignants. Je vous rappelle qu'elles l'ont été à un moment où le Gouvernement fait un effort sans précédent de titularisation puisqu'un contingent de 17 400 titularisations a été ouvert à compter de la rentrée de 1983.

Pour répondre à la fin de votre question, monsieur le sénateur, je dirai que le ministère prépare dès maintenant la rentrée de 1984. L'objectif est, bien entendu, d'améliorer encore tout ce qui peut l'être, notamment afin d'éviter certaines des difficultés actuelles. A cet égard, le ministère, tirant toutes les conséquences de la politique de résorption de l'auxiliaariat, prévoit des transformations dans la gestion des personnels, qui visent à la fois à mieux assurer les réajustements et ajustements de rentrée et à améliorer les conditions de mutation des personnels.

Avec le bilan positif de la rentrée de 1983, le ministère a fait la démonstration de sa capacité à maîtriser un ensemble aussi considérable. Il nous faut conserver et améliorer encore cette capacité de maîtrise pour corriger les difficultés, même si elles sont limitées, de cette année, et y parvenir en réduisant les conséquences délicates pour un certain nombre de personnels auxquels je tiens de nouveau à rendre hommage ici pour leur grand dévouement au service public.

Plus que jamais, la formation des jeunes constitue une grande priorité nationale et donc une grande cause à défendre ensemble, je dirai même tous ensemble, car la jeunesse représente par définition l'avenir de notre pays et donc son principal espoir. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur les travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe de la gauche démocratique.

#### TÉLÉFRANCE U. S. A.

**M. le président.** La parole est à M. Bonduel.

**M. Stéphane Bonduel.** Ma question s'adressait à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, mais j'apprécie que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement ait bien voulu me répondre à sa place. Depuis 1977, une expérience sans précédent était menée par un réseau de télévision français sur le continent nord-américain : Téléfrance U. S. A., financée conjointement par la Sofirad, société d'actions d'Etat, et la société Gaumont, société privée, diffusait par satellite sur tout le territoire des Etats-Unis un programme de télévision en français d'une qualité remarquable, selon les propres termes du *New York Times* qui évoquait régulièrement ce programme dans ses sélections hebdomadaires.

Téléfrance U. S. A. diffusait vingt-six heures d'émissions par semaine, captées par câble-distribution et reçues par huit millions d'abonnés sur tout le territoire des Etats-Unis. Sept cent mille personnes, parmi lesquelles d'après un sondage, se trouve une grande proportion de ceux qu'il est convenu d'appeler des « décideurs », les regardaient régulièrement.

Une ombre au tableau, cependant : les problèmes de gestion qui commençaient à apparaître et qui grossissaient mois après mois, allaient conduire à la fermeture de la station le 30 septembre dernier.

Nous n'ignorons certes pas le caractère imputoyable de la concurrence que se livrent les chaînes de télévision dans un pays comme les Etats-Unis ni la difficulté pour la télévision par câble de trouver des ressources publicitaires. Mais nous pensons que tout aurait dû et devrait encore être fait pour renflouer et faire repartir cette expérience qu'aucun autre pays n'a pu réaliser aux Etats-Unis.

Nous savons que différents montages ont été envisagés par le Gouvernement, notamment avec la très dynamique société locale de télédistribution Vidéotron. Pourtant ces derniers pourparlers, qui semblaient les plus prometteurs, n'ont pu aboutir, sans qu'on sache pour quelles raisons précises. Déjà, deux sociétés japonaises sont sur le point d'occuper la place laissée vide et de louer les vingt-six heures réservées à Téléfrance U. S. A. et, parmi elles, Sony ne devrait sans doute point avoir de problème pour trouver des annonceurs.

Monsieur le ministre, M. le secrétaire d'Etat a évoqué la nécessité d'opter pour les nouvelles techniques de distribution audiovisuelle et M. le ministre de la culture a parlé d'investir dans ce qu'il appelle les industries culturelles. L'actualité et les options technologiques du Gouvernement renforcent donc notre

conviction que tout doit être mis en œuvre pour faire redémarrer Téléfrance U. S. A. Que pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, à cet égard ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Je remercie M. le sénateur Bonduel de la question très précise qu'il a posée de façon très dynamique. J'avoue qu'ayant vécu huit ans en Amérique du Nord je partage tout à fait ses préoccupations.

Il est vrai que Téléfrance U. S. A., société de droit privé, diffusait chaque soir par câble trois heures de programmes et a dû, hélas ! cesser ses émissions le 30 septembre 1983. En effet, monsieur le sénateur, ses actionnaires, la Sofirad et la société Gaumont, n'ont plus été en mesure d'assurer le financement de ses programmes car il s'agit bien d'un problème de financement. Cela est d'autant plus regrettable que la zone de diffusion s'était progressivement étendue à tout le pays, vous l'avez très justement dit vous-même, connaissant parfaitement la question, et on avait réussi à « fidéliser » 700 000 téléspectateurs, ce qui est énorme pour les Etats-Unis car ce sont là des émissions en français.

Téléfrance U. S. A. n'a pu trouver d'assise publicitaire, la concurrence est en effet redoutable dans ce pays. Devant l'accumulation des pertes — celles-ci se sont montées, depuis 1979, à plus de 50 millions de francs, ce qui est énorme — les deux actionnaires ont cherché en vain à trouver de nouveaux partenaires, et vous avez évoqué très directement les derniers efforts qui ont été tentés avec une société très dynamique également québécoise, mais qui, malheureusement, n'ont pu aboutir.

Monsieur le sénateur, le Gouvernement ne peut absolument pas se désintéresser de ce qui est un des moyens privilégiés de diffusion de la culture. Il est évident que nous devons tout faire pour permettre à ce réseau de recommencer ses diffusions car cela est parfois plus utile que certaines actions que l'on peut mener dans d'autres secteurs.

En tout cas, il faut trouver des solutions. Le Gouvernement s'y emploie et nous souhaitons de tout cœur que Téléfrance U. S. A. puisse reprendre ses activités.

Monsieur le sénateur, vous qui êtes d'une terre d'où l'on est parti vers cette Amérique du Nord, je comprends très bien votre préoccupation pour ces questions et, croyez-moi, pour parler familièrement, vous avez mis dans le mille. Il faut tout faire pour que Téléfrance U. S. A. puisse redémarrer et ainsi apporter le rayonnement de notre culture en Amérique du Nord. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées de la gauche démocratique.)*

#### ELECTIONS AU COMITÉ RÉGIONAL DES PRÊTS

**M. le président.** La parole est à M. Moinet.

**M. Josy Moinet.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, mais je suis heureux de remercier par avance M. le ministre chargé des relations avec le Parlement de bien vouloir y répondre.

Elle concerne les conditions d'organisation des élections au comité régional des prêtres. Je rappelle brièvement que, dans son article 68, la loi de décentralisation du 2 mars 1982 a créé dans chaque région un comité régional des prêtres, lequel est composé d'élus régionaux, départementaux et communaux.

En application de ce texte de loi, un décret concernant la composition et le rôle du comité ainsi que les modalités de vote a été pris le 2 février et publié au *Journal officiel* du 4 février 1983. Puis un arrêté relatif à l'élection des représentants au comité régional des prêtres, pris le 6 août, a fixé au 17 septembre la date de clôture du dépôt des candidatures.

C'est une circulaire du 27 juillet 1983 qui a donné des instructions aux préfets, lesquels les ont répercutées aux maires le 26 août 1983, en rappelant que la date limite pour le dépôt des candidatures était fixée au 17 septembre. Les maires disposaient donc alors de trois semaines pour déposer leur candidature.

Je rappelle que les élections doivent avoir lieu à l'échelon régional et au scrutin de liste à la proportionnelle, ce qui pose quelques problèmes en ce qui concerne la constitution des listes — monsieur le ministre, j'entends bien que ce n'est pas tout à fait votre problème, encore que, si M. Lemoine avait répondu à cette question, il l'aurait peut-être fait comme vous-même — surtout si nous souhaitons répondre au vœu exprimé par l'association des maires de France visant à constituer des listes qui regroupent l'ensemble des sensibilités politiques avec une expression équilibrée des différents départements qui composent les régions. L'exercice n'est pas aisé.

Pour des raisons que j'ignore, le décret fixant la composition du comité régional des prêtres a été modifié. C'est ainsi que la disposition qui faisait une part particulière aux maires des communes de plus de 30 000 habitants a été supprimée. C'est

là où le calendrier se rétrécit dangereusement puisque, le 26 septembre 1983, une circulaire ministérielle a été adressée aux préfets pour tenir compte du nouveau décret, circulaire qui, en application d'un arrêté du 21 septembre 1983, fixait au 7 octobre 1983 la date limite pour le dépôt des candidatures.

MM. les préfets ont adressé aux maires cette circulaire qui leur est parvenue le 5 octobre dernier. Si, en cet instant, M. le ministre chargé des P.T.T. était encore au banc du Gouvernement, nous aurions pu engager avec lui une discussion à propos des retards dans la distribution du courrier, mais ce n'est pas la question. Bref, les maires, tout au moins dans mon département, ont reçu cette circulaire préfectorale le 5 octobre pour déposer des candidatures au scrutin de liste à la proportionnelle et au niveau régional le 7 octobre au soir.

Alors, monsieur le ministre, je formulerai deux observations et deux suggestions.

Première observation : vous constaterez évidemment comme moi que l'étroitesse de ce délai rend pratiquement impossible la constitution de listes régionales, comme le texte le prévoyait.

Deuxième observation — et il s'agit de la pratique démocratique, telle que nous la souhaitons — ne substituons pas, en raccourcissant les délais, au système de l'élection le système de la cooptation, quels que soient, encore une fois, ceux qui y procèdent.

Je souhaite, monsieur le ministre, que, d'une part, on ne multiplie pas le vote par correspondance aux niveaux local et régional et que, d'autre part, un délai minimal s'écoule entre le moment où les maires sont informés et celui où les dépôts de candidatures doivent intervenir. Il conviendrait, selon moi, que ce délai minimal soit de trois semaines à un mois.

Je vous remercie par avance, monsieur le ministre, de la réponse que vous voudrez bien me faire à ce sujet.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Moynet, je voudrais vous rassurer. Je connais assez bien ce problème puisque je suis moi-même candidat, mais je ne me fais pas de publicité puisque la télévision vient d'arrêter la diffusion de la présente séance. (*Sourires.*) Je suis donc moi-même candidat à un comité régional, j'ai vécu les affres du dépôt de candidatures et je comprends fort bien le sens de votre question.

Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez dit à propos de l'objet de ces comités régionaux de prêts, tout le monde le connaît, il n'est donc pas utile de rappeler leur vocation qui est importante, et j'en arrive tout de suite à la question posée.

Il est exact que, outre les problèmes de cohabitation de familles de sensibilités politiques différentes, il y avait cette fameuse obligation de faire figurer sur les listes au moins deux maires de communes de plus de 30 000 habitants. Or, dans certaines régions, cela a soulevé des difficultés car on n'arrivait pas à constituer des listes complètes de candidatures en raison de cette obligation.

Afin d'ouvrir la possibilité à plusieurs listes de se présenter dans toutes les régions devant le collège électoral concerné, le Gouvernement a jugé souhaitable de supprimer cette condition relative à la présence des maires de communes de plus de 30 000 habitants dans le comité régional des prêts et donc sur la liste de candidatures.

Cette modification a été décidée à l'initiative de certains membres du comité des finances locales qui a adopté une résolution en ce sens dans sa séance du 6 septembre 1983. C'est, en effet, un décret du 16 septembre qui a été pris après avis favorable du Conseil d'Etat.

Il avait également été demandé d'abaisser le seuil de 2 000 habitants fixé par le décret. Cette demande n'a pas pu être satisfaite en raison de la nécessité de prendre en compte la spécificité des communes d'une certaine dimension.

J'en viens à l'exigence relative à la présentation de listes complètes de candidatures. Vous l'avez dit vous-même, elle ne pouvait pas être modifiée sous peine d'introduire des distorsions dans le système du scrutin proportionnel à la plus forte moyenne qui avait été adopté.

Le Gouvernement a tenu compte de la modification introduite par le décret du 16 septembre 1983 en reportant les dates de dépôt de candidatures et d'élection aux comités régionaux des prêts respectivement au 7 octobre et au 17 novembre 1983.

Monsieur le sénateur, il était absolument inconcevable, pour ne pas dire aberrant, de constituer en deux jours toutes ces listes, surtout dans votre région comme dans la mienne où il faut faire beaucoup d'acrobaties politiques pour parvenir à des résultats positifs.

Nous verrons si le fait que je sois candidat et que j'aie répondu à cette question me portera bonheur dans quelque temps. (*Sourires.*)

**M. Etienne Dailly.** Très bien !

#### ELECTIONS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CAISSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à M. Cantegrit.

**M. Pierre Cantegrit.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le 19 octobre prochain les Français vont être appelés à élire les administrateurs des caisses d'assurance maladie et des caisses d'allocations familiales.

Il ne paraît pas exagéré de dire qu'une certaine improvisation a présidé à l'organisation de ce scrutin, la presse en a fait largement état — le journal *Le Matin* annonce trois millions d'erreurs aujourd'hui — et lors d'une dernière réunion de mon groupe, alors que ces élections étaient évoquées, des exemples édifiants ont été donnés : tel électeur de l'Aisne a reçu quatorze cartes d'électeur pour le 19 octobre et, dans la ville de Nice, le nombre d'électeurs approche dangereusement le nombre d'habitants recensés.

Mais ce qui me paraît plus grave, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est l'impossibilité dans laquelle se trouvent certains Français de participer à ces élections. Je pense particulièrement à nos compatriotes Français de l'étranger, que je représente au Sénat, et qui sont affiliés à la sécurité sociale française, Français expatriés adhérant au système mis en place par les lois du 31 décembre 1976 et du 27 juin 1980. Ils n'ont aucune possibilité de participer à ce scrutin. Il en serait de même pour nos compatriotes résidant en Allemagne fédérale dépendant des forces françaises stationnées dans ce pays.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, que les travailleurs immigrés affiliés à la sécurité sociale française votent pour ces élections.

Pensez-vous qu'il soit convenable que plusieurs dizaines de milliers de Français qui représentent notre pays à l'étranger et qui sont adhérents de la sécurité sociale française ne puissent voter ?

Je vous rappelle que ces Français de l'étranger peuvent, depuis 1976, voter dans nos consulats et nos ambassades pour l'élection du Président de la République, pour les référendums et pour l'élection des parlementaires des Communautés européennes.

J'aimerais que vous m'indiquiez les raisons qui ont écarté nos compatriotes établis hors de France du scrutin du 19 octobre.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (rapatriés).** Je voudrais d'abord me féliciter du foisonnement d'inquiétudes et de questions que provoque l'approche des élections du 19 octobre.

Ces élections auront quelques avantages, je pense. Le premier est, pour le Sénat, d'obtenir des informations. La réponse que je fais présentement est, en effet, la troisième pour cet après-midi ; et je me souviens d'être déjà venu répondre à M. Souvet sur ce même sujet. Ainsi donc les sénateurs n'ignoreront plus rien de ces élections du 19 octobre. Peut-être ces multiples questions et réponses auront-elles le mérite d'inciter le plus grand nombre de nos concitoyens à aller voter.

**M. Etienne Dailly.** Ils vont venir, ne vous inquiétez pas !

**M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat.** Mais je dois dire que ce foisonnement de questions, d'inquiétudes, cette animation qui s'est fait jour dans l'enceinte du Sénat contrastent étrangement avec, je ne dirai pas l'indifférence, mais tout au moins le silence qui a prévalu pendant près de quinze ans, depuis 1967, période pendant laquelle on a vu des personnes, estimables certes, mais désignées, gérer un budget social dont tout le monde sait qu'il est à peu près l'équivalent de celui de la France.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire, monsieur Cantegrit, et il était bon, je crois, que le Sénat s'émeuve. Le Sénat s'émeut, c'est parfait !

Nous n'avons empêché personne, depuis 1967, d'établir des listes. Si ce travail avait été entrepris au cours de cette période, nous aurions certainement eu beaucoup moins de mal aujourd'hui à faire en sorte que les caisses de sécurité sociale soient gérées et présidées par des personnes élues et non plus désignées.

Je voudrais vous rappeler que la sécurité sociale concerne plusieurs millions de nos concitoyens. Il ne pouvait pas être facile d'établir des listes, en raison, d'une part, des règles qui président en matière de sécurité, notamment pour ce qui est de fichiers, et, d'autre part, de l'existence de plus de trois cents organismes sociaux différents en France. De plus, bon nombre de Français n'ont aucun numéro d'immatricula-

tion alors que, dans le même temps, certains de nos concitoyens peuvent, en raison des différentes responsabilités qu'ils exercent — c'est mon cas — être électeur à différents titres; il peut donc y avoir effectivement des inscriptions multiples.

Mais la surveillance qui sera exercée au moment du scrutin évitera les votes multiples. Je pense aussi que le travail qui a été fait, en collaboration avec les communes, permettra que ces erreurs soient réparées.

Je voudrais ajouter que bon nombre de nos concitoyens, qui avaient été écartés des listes, ont eu plusieurs fois la possibilité de s'inscrire grâce aux rappels qui ont été faits.

Je crois donc que ces élections se passeront au mieux. C'est pourquoi je considère que, dans l'ensemble, vos critiques, si elles sont fondées, n'en sont pas moins quelque peu injustes. On ne peut pas considérer que, dès la première fois, tout doit être parfait.

Pous ce qui concerne la question plus particulière relative aux Français de l'étranger que vous avez posée, je voudrais indiquer tout d'abord que les Français résidant à l'étranger ne peuvent voter pour la désignation des administrateurs des caisses d'allocation familiales puisqu'ils n'en bénéficient pas au titre de la sécurité sociale.

En ce qui concerne l'assurance maladie — vous le savez, monsieur le sénateur — le Gouvernement s'est engagé à modifier l'organisation du conseil d'administration de la caisse des expatriés de Seine-et-Marne; un projet de loi sera donc présenté au Parlement. Compte tenu des difficultés de l'organisation d'un scrutin à l'extérieur du territoire métropolitain, les assemblées devront se prononcer sur le mode de désignation ou d'élection le plus approprié.

En revanche, les travailleurs détachés à l'étranger, dont le contrat de travail a été établi sur le territoire français, pourront, bien entendu, participer au scrutin du mercredi 19 octobre tant pour les caisses d'assurance maladie que pour les caisses d'allocation familiales.

Par conséquent, je crois que si des imperfections subsistent, elles sont moins importantes que vous voulez le dire. Permettez-moi de souhaiter que, tous ensemble, nous fassions en sorte que ces élections soient le triomphe de la démocratie, c'est-à-dire que le plus grand nombre de nos concitoyens aillent voter et prennent ainsi en main la gestion de leur sort et de leur avenir.

**M. le président.** Mes chers collègues, il y a lieu de suspendre la séance quelques instants, jusqu'à la clôture du scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

— 6 —

#### RESULTAT DU SCRUTIN POUR L'ELECTION DE JUGES TITULAIRES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice.

Nombre de votants .....	161
Suffrages exprimés .....	161
Majorité absolue des membres composant le Sénat .....	159

Ont obtenu :

<b>MM.</b> Amédée Bouquerel .....	158	voix
Jacques Larché .....	157	—
Charles de Cuttoli .....	156	—
Kléber Malécot .....	155	—
Pierre Brantus .....	154	—
Jean Colin .....	154	—
Jacques Thyraud .....	154	—
Félix Ciccolini .....	151	—
Louis Brives .....	150	—
Jean Geoffroy .....	148	—
Edgar Tailhades .....	147	—
Charles Lederman .....	131	—

Aucun candidat n'ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant le Sénat, les douze sièges restent à pourvoir et il y aura lieu de procéder ultérieurement à un deuxième tour de scrutin. La conférence des présidents sera appelée à fixer la date de ce deuxième tour de scrutin.

— 7 —

#### CONFERENCE DES PRESIDENTS

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

**A. — Vendredi 14 octobre 1983, à seize heures :**

1° Cinq questions orales sans débat :

N° 396 de M. Gérard Delfau à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (Comité d'entreprise : paiement des heures de délégation aux représentants syndicaux);

N° 402 de M. Jean Béanger à M. le Premier ministre (Coût pour les familles des loisirs des handicapés gardés à domicile);

N° 318 de M. Pierre-Christian Taittinger à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (Situation des attachés d'administration centrale et des secrétaires adjoints des affaires étrangères);

N° 331 de M. Jean-Pierre Fourcade à M. le ministre des relations extérieures (Situation des réfugiés éthiopiens à Djibouti);

N° 352 de M. Jean-Pierre Fourcade à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget (Contrôle parlementaire de la gestion des banques nationalisées).

2° Question orale avec débat n° 31 de M. Jean-Pierre Fourcade à M. le ministre délégué à la culture sur le musée Pablo-Picasso.

**B. — Mardi 18 octobre 1983 :**

A seize heures :

1° Eloge funèbre de M. René Jager;

A dix-sept heures :

*Ordre du jour prioritaire :*

2° Projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural relatives aux caisses de mutualité sociale agricole (n° 502, 1982-1983).

La conférence des présidents a fixé au lundi 17 octobre, à seize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

**C. — Jeudi 20 octobre 1983, à quinze heures et, éventuellement, le soir :**

1° Désignation des membres de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques;

2° Désignation de trois membres de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle;

3° Projet de loi portant homologation des dispositions pénales de deux délibérations de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 372, 1982-1983);

4° Projet de loi autorisant la ratification d'un accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la commission et la Cour européenne des droits de l'homme (n° 321, 1982-1983);

5° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'organisation internationale de police criminelle relatif au siège d'Interpol et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (n° 354, 1982-1983);

6° Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole portant amendement de l'accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande, fait à Genève le 25 septembre 1956 (n° 364, 1982-1983);

7° Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole portant amendement de l'accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groenland et des îles Féroé, fait à Genève le 25 septembre 1956 (n° 366, 1982-1983);

8° Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de l'Espagne et le Gouvernement de la République portugaise relative à l'extension du bénéfice de certaines dispositions des conventions de sécurité sociale passées entre deux de ces Etats aux ressortissants du troisième Etat (n° 365, 1982-1983);

9° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Panama sur le traitement et la protection des investissements (ensemble deux échanges de lettres) (n° 367, 1982-1983);

10° Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention modifiant et complétant la convention additionnelle du 16 juillet 1975 à la convention du 4 juillet 1969 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweiler (ensemble un protocole additionnel) (n° 491, 1982-1983);

11° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, sur la vente des logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré (n° 416, 1982-1983) ;

D. — **Vendredi 21 octobre 1983**, à quinze heures :

1° Trois questions orales avec débat :

N° 74 de M. Charles Pasqua et 75 de Mme Brigitte Gros à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication relatives à la concurrence de la télévision à l'égard des recettes publicitaires de la presse écrite ;

N° 81 de M. Charles Pasqua à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication relatives à l'introduction de la publicité à FR 3.

La conférence des présidents propose au Sénat de joindre ces questions.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La jonction est décidée.

2° Sept questions orales sans débat :

N° 405 de M. Marc Becam à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme (Politique d'animation touristique en vue d'un meilleur étalement de la saison d'été 1983) ;

N° 406 de M. Marc Becam à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme (Conditions financières de l'aide au tourisme annoncée par le Gouvernement pour l'été 1983) ;

N° 414 de M. Serge Boucheny à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé (Développement de l'équipement médical français) ;

N° 415 de M. Serge Boucheny à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé (Développement des techniques de pointe en matière de conservation et de traitement ionisant) ;

N° 378 de M. Pierre Croze à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement (Avenir de la coopération internationale) ;

N° 410 de M. Marcel Vidal à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (Situation de l'industrie de l'extraction d'uranium dans le Lodévois) ;

N° 416 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (Situation de l'usine S.K.F. à Ivry-sur-Seine).

E. — **Mardi 25 octobre 1983** :

A dix heures :

*Ordre du jour prioritaire :*

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (n° 309, 1982-1983).

La conférence des présidents a fixé au lundi 24 octobre, à seize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

A seize heures et le soir :

2° Eloge funèbre de M. Georges Spénale ;

*Ordre du jour prioritaire :*

3° Suite de l'ordre du jour du matin.

F. — **Mercredi 26 octobre 1983**, à quinze heures et le soir :

*Ordre du jour prioritaire :*

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'enseignement supérieur (n° 384, 1982-1983).

La conférence des présidents a fixé au vendredi 21 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

G. — **Jeudi 27 octobre 1983** :

*Ordre du jour prioritaire :*

A neuf heures trente et à quinze heures :

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Le soir :

2° Projet de loi portant validation des mesures individuelles intéressant le corps des intendants universitaires et certains corps et emplois de l'administration scolaire et universitaire (n° 493, 1982-1983) ;

3° Suite de l'ordre du jour du matin.

Il n'y a pas d'observation en ce qui concerne les propositions de discussion des questions orales avec débat ?...

Ces propositions sont adoptées.

— 8 —

#### DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** En application des dispositions de l'article 40 de l'ordonnance du 7 novembre 1958, M. le président du Conseil constitutionnel a communiqué à M. le président du Sénat le texte de deux décisions du 12 octobre 1983 par lesquelles le Conseil constitutionnel a rejeté :

— une requête concernant les élections sénatoriales du 25 septembre 1983 dans le département du Lot ;

— une requête contre l'élection le 25 septembre 1983 de M. Jean François-Poncet dans le département de Lot-et-Garonne.

Acte est donné de ces communications.

Ces décisions du Conseil constitutionnel seront publiées au *Journal officiel* à la suite du compte rendu de la présente séance.

— 9 —

#### REPRESENTATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai reçu une lettre par laquelle M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de quatre de ses membres, deux titulaires et deux suppléants, en vue de le représenter au sein de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des affaires culturelles à présenter ses candidatures.

La désignation des représentants du Sénat au sein de cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement.

— 10 —

#### DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

Mme Cécile Goldet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur les conséquences dangereuses créées par le vide juridique persistant concernant les problèmes de l'insémination artificielle, des « bébés éprouvettes », et des applications prévisibles des techniques nouvelles, véritable fait nouveau de société (n° 85).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 11 —

#### RETRAIT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que :

M. Jacques Eberhard a retiré sa question orale avec débat n° 38, posée à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation le 20 avril 1983 ;

M. André Bohl a retiré sa question orale avec débat n° 33, posée à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale le 12 avril 1983.

Acte est donné de ces retraits.

— 12 —

#### NOMINATION DE MEMBRES DE DELEGATIONS PARLEMENTAIRES

**M. le président.** J'informe le Sénat que les listes des candidats à trois délégations parlementaires ont été affichées et n'ont fait l'objet d'aucune opposition.

En conséquence, ces listes sont ratifiées et je proclame membres :

De la délégation parlementaire pour les Communautés européennes : MM. Paul Alduy, Bernard Barbier, Noël Berrier, Amédée Bouquerel, Guy Cabanel, Auguste Cazalet, Marcel Daunay, Gérard Delfau, Jean Garcia, Jacques Genton, Jean-François Le Grand, Pierre Matraja, Louis Minetti, Michel Miroudot, Josy Moinet, Robert Pontillon, Joseph Raybaud, Pierre Vallon ;

De la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques : M. Jean Amelin, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean Béranger, Mme Cécile Goldet, MM. Claude Huriet, Roger Hussón, Guy de La Verpillière, Pierre Louvot, Michel Moreigne, André Rabineau ;

De la délégation parlementaire pour la planification : MM. Bernard Barbier, Jacques Braconnier, Raymond Dumont, Maurice Janetti, Henri Le Breton, Pierre Louvot, Daniel Millaud, Geofroy de Montalembert, Jacques Mossion, Georges Mouly, Bernard Pellarin, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Jacques Valade.

— 13 —

**RENOI POUR AVIS**

**M. le président.** La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur l'enseignement supérieur (n° 384, 1982-1983), dont la commission des affaires culturelles est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 14 —

**DEPOT DE PROJETS DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la situation des candidats admis au concours interne d'adjoint des cadres hospitaliers organisé dans le département de l'Essonne les 14 octobre et 18 novembre 1976.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 20, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la levée des séquestres placés sur des biens allemands en France.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 22, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 15 —

**DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION**

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Charles Pasqua et Jacques Larché une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de fonctionnement et d'intervention des différents services de police et de sécurité engagés dans la lutte contre le terrorisme.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 23, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 16 —

**DEPOT DE RAPPORTS**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Robert Laucournet un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, sur la vente des logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré. (n° 416, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 10 et distribué.

J'ai reçu de M. Poudonson un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification d'un accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la commission de la cour européenne des droits de l'homme.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 11 et distribué.

J'ai reçu de M. Emile Didier un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord

entre le gouvernement de la République française et l'organisation internationale de police criminelle relatif au siège d'Interpol et à ses privilèges et immunités sur le territoire français.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 13 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Matraja un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole portant amendement de l'accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande, fait à Genève, le 25 septembre 1956.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 13 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Matraja un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole portant amendement de l'accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groenland et des îles Féroé, fait à Genève, le 25 septembre 1956.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 14 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Alloncle un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le gouvernement de la République française, le gouvernement de l'Espagne et le gouvernement de la République portugaise, relative à l'extension du bénéfice de certaines dispositions des conventions de sécurité sociale passées entre deux de ces Etats aux ressortissants du troisième Etat.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 15 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul d'Ornano un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Panama sur le traitement et la protection des investissements (ensemble deux échanges de lettres).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 16 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Jung un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention modifiant et complétant la convention additionnelle du 16 juillet 1975 à la convention du 4 juillet 1969 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier (ensemble un protocole additionnel) (n° 491, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 17 et distribué.

J'ai reçu de M. Raymond Bouvier un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 18 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Séramy un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence sur l'enseignement supérieur (n° 384, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 19 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Caiveau un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural relatives aux caisses de mutualité sociale agricole (n° 502, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 21 et distribué.

— 17 —

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 14 octobre, à seize heures :

1. — Réponses aux questions orales, sans débat, suivantes :

I. — M. Gérard Delfau demande à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale de bien vouloir préciser l'interprétation qu'il donne aux articles L. 412-20 (alinéas 1 et 5) et L. 434-1 (alinéas 3 et 4) du code du travail, relatifs au paiement des heures de délégation dont disposent les représentants syndicaux au comité d'entreprise et au mode de règlement des conflits éventuels.

Il lui demande notamment, en faisant référence à la discussion, à l'Assemblée nationale, de la loi n° 82-915 du 28 octobre 1982, relative au développement des institutions représentatives du personnel (cf. J. O., Débats Assemblée nationale du 1<sup>er</sup> juin 1982, p. 2831), s'il doit être considéré comme constant que la charge de la preuve en cas de contestation de l'usage du temps ainsi alloué et en cas de dépassement de ce temps pour circonstances exceptionnelles, incombe à l'employeur, auquel il

appartient dès lors de saisir la juridiction compétente. Il souhaite également voir préciser si l'engagement d'une telle procédure est suspensif du paiement plein et entier et à échéance normale des heures de délégation, que des circonstances exceptionnelles soient ou non invoquées par l'une des parties pour justifier un dépassement du temps fixé par l'article L. 434-1, alinéa 2, du code du travail (n° 396).

II. — M. Jean Béranger appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les difficultés rencontrées par l'union nationale pour l'accès des handicapés aux loisirs, afin de promouvoir, conformément à « l'obligation nationale » prévue à l'article 1<sup>er</sup> de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, l'adoption d'une politique cohérente en matière de « loisirs, surcoûts, handicaps » de nature à mettre un terme aux problèmes économiques posés aux familles pour les besoins de leurs enfants handicapés.

En effet, l'enfant handicapé dépendant d'un « inter-secteur-infantilo-juvénile » dispose apparemment des mêmes droits que l'enfant dit « normal ». Mais, alors que la famille tente en vain de renoncer au placement de l'enfant et que la charge de la collectivité se trouve allégée de moitié ou du tiers du coût d'un placement, la famille doit assurer en retour les loisirs de cet enfant, à un coût double, voire triple, du reste des autres enfants de la famille.

L'allocation d'éducation spéciale ne pouvant représenter la prise en compte de tels surcoûts qui constituent pour ces familles des dépenses quotidiennes, l'U.N.A.H.L. souhaite décharger la famille des charges conséquentes au handicap. Elle préconise que, comme toute association médico-sociale reconnue, elle puisse se comporter en relais et que l'enfant handicapé ou sa famille n'ait pas à recourir à des droits spéciaux. Or, l'U.N.A.H.L. constate qu'en 1982 le fait d'être un enfant handicapé réduit de cent fois la possibilité de trouver un centre de vacances ou une activité de loisirs, sachant que l'enfance ne représente que 22 p. 100 des handicapés en loisirs.

Il conviendrait donc que, dans le cadre de la loi n° 78-11 du 4 janvier 1978, dont l'article 1<sup>er</sup> fait priorité du maintien au domicile familial des enfants handicapés, les ministères intéressés définissent des solutions satisfaisantes pour les problèmes concrètement posés : jeunesse et sports (rôle de l'éducation populaire et développement sur la vie associative), éducation nationale (moyens fournis aux familles et aux associations, calendrier scolaire des établissements relevant de l'éducation spéciale), transports (facilités tarifaires pour l'accompagnement des handicapés), culture (participation aux manifestations culturelles).

C'est pourquoi il lui demande, en tant que responsable de la commission interministérielle des loisirs des handicapés, de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine (n° 402).

III. — M. Pierre-Christian Taittinger expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, la vive inquiétude et le mécontentement des attachés d'administration centrale et des secrétaires adjoints des affaires étrangères. Ces fonctionnaires de catégorie A se trouvent, à l'heure actuelle, privés de toutes indications concernant le déroulement et les perspectives de leurs carrières. Leur inquiétude est d'autant plus vive que le projet de réforme de l'E.N.A. et les nouvelles mesures catégorielles qui sont prises dans la fonction publique n'ont jusqu'à présent pris en compte aucune des propositions formulées par leurs associations et qui méritent un examen sérieux. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin que ces fonctionnaires puissent rapidement accéder à des fonctions correspondant à leurs aspirations et à leurs aptitudes (n° 318).

IV. — M. Jean-Pierre Fourcade expose à M. le ministre des relations extérieures que 32 000 Ethiopiens ont trouvé refuge à Djibouti pendant le conflit de l'Ogaden en 1977-1978.

Un accord tripartite, le 1<sup>er</sup> février dernier, est intervenu entre les autorités de Djibouti, celles d'Ethiopie et le Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies, visant au rapatriement volontaire en Ethiopie de ces réfugiés.

Le Haut commissariat aux réfugiés s'est porté garant des droits des réfugiés, de l'absence de contrainte qui devait présider à leur décision.

La situation est toutefois inquiétante à trois égards :

En premier lieu, des spécialistes de cette région émettent des doutes sur le pouvoir réel du Haut commissariat aux réfugiés à Djibouti.

En second lieu, le Gouvernement de Djibouti est très encombré par cette masse de réfugiés dont il souhaite à tout prix le départ.

Enfin, le Gouvernement éthiopien va bénéficier de fonds des Nations unies pour aider à l'accueil des rapatriés. Il retrouvera aussi environ 5 000 exilés politiques. Dans un pays qui compte 100.000 détenus politiques, on peut légitimement être inquiet sur le devenir de ces hommes.

L'influence de la France dans cette région est telle qu'elle doit prendre clairement position. Nos contingents militaires et de police assistent sur place les autorités locales.

Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement français a adopté pour s'assurer que ce rapatriement se déroule dans les meilleures conditions et que la volonté des réfugiés de rentrer en Ethiopie est bien authentique. (N° 331.)

V. — M. Jean-Pierre Fourcade attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les difficultés qu'il rencontre pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée par la commission des finances du Sénat de suivre et d'apprécier la gestion des banques nationalisées par la loi du 11 février 1982. Il lui demande de bien vouloir lui préciser comment il entend faire respecter, par les dirigeants de ces sociétés, les prérogatives du Parlement en matière de contrôle des entreprises publiques, et s'il est vrai que des instructions ont été données par ses services pour que toute réponse à une demande d'information adressée à une banque nationalisée fasse l'objet d'un visa préalable de l'autorité de tutelle. Il lui rappelle que, dans l'affirmative, cette procédure serait tout à fait contraire aux dispositions de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 selon lesquelles les membres du Parlement désignés pour suivre et apprécier la gestion des entreprises publiques sont habilités à se faire communiquer tous documents de service de quelque nature que ce soit relatifs au fonctionnement de ces entreprises. (N° 352.)

2. — Discussion de la question orale avec débat, suivante :

Dix années après la mort de Pablo Picasso, M. Jean-Pierre Fourcade rappelle à M. le ministre délégué à la culture : 1° que dès 1975 la ville de Paris a mis à la disposition de l'Etat l'hôtel Auber-de-Fontenay afin d'y créer un musée consacré aux œuvres du peintre ; 2° que la loi-programme sur les musées, votée par le Parlement en 1978, prévoyait l'ouverture de cet établissement en 1982. Le futur musée n'étant pas achevé, il lui demande : a) où est entreposée la collection ; b) dans quels délais les travaux d'aménagement seront terminés ; c) quelles sont actuellement les prévisions de dépassements de coût d'une opération dont le Parlement avait souhaité que les devis fussent fermes et non révisables. (N° 31.)

#### Délai limite pour le dépôt des amendements à trois projets de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural relatives aux caisses de mutualité sociale agricole (n° 502, 1982-1983) est fixé au lundi 17 octobre 1983, à seize heures ;

2° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (n° 309, 1982-1983) est fixé au lundi 24 octobre 1983, à seize heures ;

3° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'enseignement supérieur (n° 384, 1982-1983) est fixé au vendredi 21 octobre 1983, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents communiqué au Sénat dans sa séance du jeudi 13 octobre 1983.**

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents, l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

**A. — Vendredi 14 octobre 1983, à seize heures :**

1° Cinq questions orales sans débat :

N° 396 de M. Gérard Delfau à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (Comité d'entreprise : paiement des heures de délégation aux représentants syndicaux) ;

N° 402 de M. Jean Béranger à M. le Premier ministre (Coût pour les familles des loisirs des handicapés gardés à domicile) ;

N° 318 de M. Pierre-Christian Taittinger à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives (Situation des attachés d'administration centrale et des secrétaires adjoints des affaires étrangères) ;

N° 331 de M. Jean-Pierre Fourcade à M. le ministre des relations extérieures (Situation des réfugiés éthiopiens à Djibouti) ;

N° 352 de M. Jean-Pierre Fourcade à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget (Contrôle parlementaire de la gestion des banques nationalisées) ;

2° Question orale avec débat n° 31 de M. Jean-Pierre Fourcade à M. le ministre délégué à la culture sur le musée Pablo-Picasso.

**B. — Mardi 18 octobre 1983 :**

A 16 heures :

1° Eloge funèbre de M. René Jager.

A 17 heures :

Ordre du jour prioritaire :

2° Projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural relatives aux caisses de mutualité sociale agricole (n° 502, 1982-1983).

*(La conférence des présidents a fixé au lundi 17 octobre, à 16 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)*

**C. — Jeudi 20 octobre 1983, à 15 heures et, éventuellement, le soir :**

1° Désignation des membres de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ;

2° Désignation de trois membres de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle ;

3° Projet de loi portant homologation des dispositions pénales de deux délibérations de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 372, 1982-1983) ;

4° Projet de loi autorisant la ratification d'un accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la commission et la Cour européenne des droits de l'homme (n° 321, 1982-1983) ;

5° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'organisation internationale de police criminelle relatif au siège d'Interpol et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (n° 354, 1982-1983) ;

6° Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole portant amendement de l'accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande, fait à Genève le 25 septembre 1956, (n° 364, 1982-1983) ;

7° Projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole portant amendement de l'accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groënland et des îles Féroé, fait à Genève le 25 septembre 1956 (n° 366, 1982-1983) ;

8° Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Espagne et le Gouvernement de la République portugaise relative à l'extension du bénéfice de certaines dispositions des conventions de sécurité sociale passées entre deux de ces Etats aux ressortissants du troisième Etat (n° 365, 1982-1983) ;

9° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Panama sur le traitement et la protection des investissements (ensemble deux échanges de lettres) (n° 367, 1982-1983) ;

10° Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention modifiant et complétant la convention additionnelle du 16 juillet 1975 à la convention du 4 juillet 1969 entre la République

française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier (ensemble un protocole additionnel) (n° 491, 1982-1983) ;

11° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, sur la vente des logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré (n° 416, 1982-1983).

**D. — Vendredi 21 octobre 1983.**

A quinze heures :

1° Trois questions orales, avec débat, jointes :

Nos 74 de M. Charles Pasqua et 75 de Mme Brigitte Gros à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication relatives à la concurrence de la télévision à l'égard des recettes publicitaires de la presse écrite ;

N° 81 de M. Charles Pasqua à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication relative à l'introduction de la publicité à F. R. 3 ;

2° Sept questions orales sans débat :

N° 405 de M. Marc Bécam à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme (Politique d'animation touristique en vue d'un meilleur étalement de la saison d'été 1983).

N° 406 de M. Marc Bécam à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme (Conditions financières de l'aide au tourisme annoncée par le Gouvernement pour l'été 1983) ;

N° 414 de M. Serge Boucheny à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé (Développement de l'équipement médical français) ;

N° 415 de M. Serge Boucheny à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé (Développement des techniques de pointe en matière de conservation et de traitement ionisant) ;

N° 378 de M. Pierre Croze à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement (Avenir de la coopération internationale) ;

N° 410 de M. Marcel Vidal à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (Situation de l'industrie de l'extraction d'uranium dans le Lodévois) ;

N° 416 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de l'industrie et de la recherche (Situation de l'usine S. K. F. à Ivry-sur-Seine).

**E. — Mardi 25 octobre 1983, à dix heures :**

Ordre du jour prioritaire :

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (n° 309, 1982-1983).

*(La conférence des présidents a fixé au lundi 24 octobre, à seize heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)*

A seize heures et le soir :

2° Eloge funèbre de M. Georges Spénale.

Ordre du jour prioritaire :

3° Suite de l'ordre du jour du matin.

**F. — Mercredi 26 octobre 1983, à quinze heures et le soir :**

Ordre du jour prioritaire :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'enseignement supérieur (n° 384, 1982-1983).

*(La conférence des présidents a fixé au vendredi 21 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)*

**G. — Jeudi 27 octobre 1983 :**

Ordre du jour prioritaire :

A neuf heures trente et à quinze heures :

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Le soir :

2° Projet de loi portant validation des mesures individuelles intéressant le corps des intendants universitaires et certains corps et emplois de l'administration scolaire et universitaire (n° 493, 1982-1983) ;

3° Suite de l'ordre du jour du matin.

## ANNEXE

I. — QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR  
du vendredi 21 octobre 1983.

N° 405. — M. Marc Bécarn demande à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme de lui faire connaître les modalités précises de la politique d'animation des stations en vue d'un meilleur étalement de la saison d'été 1983, dont le Gouvernement a annoncé le lancement par la voix du secrétaire d'Etat au tourisme. Il lui demande également en quoi de telles mesures, présentées comme nouvelles, différeront de celles précédemment mises en œuvre dans le cadre des opérations « juin en Bretagne », « juin dans le Sud-Ouest » et par le jeu des « contrats de stations » (réductions de prix accordées par les hôteliers, réductions de 40 p. 100 des tarifs S.N.C.F., engagement d'animation hors saison...)

N° 406. — M. Marc Bécarn demande à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme de lui préciser les conditions financières de la mise en place du dispositif annoncé par le Gouvernement pour l'été 1983. M. le secrétaire d'Etat au tourisme ayant annoncé que 50 millions de francs seraient dégagés pour cet effort, il aimerait connaître, par chapitre budgétaire et par action, la destination de cette somme. Il aimerait également savoir s'il s'agit de moyens prélevés sur des dotations existantes et, dans l'affirmative, sur lesquelles. Au cas, souhaitable, où il s'agirait de moyens nouveaux affectés au tourisme, il lui demande quelle en est la provenance (ouverture par une loi de finances rectificative, prélèvement sur un crédit global du budget des charges communes...)

N° 414. — M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (santé), sur la nécessité de développer l'équipement médical moderne français. Il semble que les directions d'hôpitaux ne disposent pas de subventions pour les matériaux nouveaux alors même que des autorisations d'équipement ont été données. Des commandes programmées dans divers plans d'équipement de la santé depuis une longue période restent à l'état de promesses, en particulier en ce qui concerne les équipements de lutte contre le cancer. Si cette situation se prolongeait, elle entraînerait la mise en péril de petites unités de production et aussi un retard sur le plan international aussi bien pour ces entreprises que pour les équipements médicaux. Il lui demande donc quelles sont ses intentions à ce sujet.

N° 415. — M. Serge Boucheny attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (santé), sur des techniques de pointe concernant les procédés de conservation et de traitement ionisant aussi bien dans le domaine de l'agro-alimentaire que dans celui de la radio-stérilisation des produits médicaux, le traitement des matières plastiques (polymérisation, greffage, réticulation, vulcanisation, cracking des produits pétroliers), la coloration des verres, l'assainissement des eaux (eaux usées, goût du mois de l'eau potable), des boues, des sources intenses de pollution et des gaz, ainsi que la récupération des déchets industriels. L'industrie française dans ce domaine possède une avance technologique importante. Eu égard aux possibilités d'exportation et de développement scientifique et technologique, il lui demande où en sont les études pour l'extension possible de ces procédés tout en assurant les garanties de sécurité et de santé du public (n° 415).

N° 378. — M. Pierre Croze interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, sur l'avenir de la coopération internationale, laquelle semble être passée à l'arrière-plan des préoccupations mondiales. Par ailleurs, en cette période de crise généralisée, la philosophie de la coopération française n'apparaît pas actuellement très explicite. Il lui demande donc de lui indiquer l'attitude adoptée en cette matière par la France et plus particulièrement les principes, moyens et axiomes qui la caractérisent.

N° 410. — M. Marcel Vidal attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la situation de l'extraction du gisement d'uranium en France, et dans le Lodévois en particulier. Tout d'abord, il demande quelle est l'évolution des activités économiques sur le plan national. Ensuite, il n'est pas discutable que l'annonce d'un élargissement des initiatives de la Cogema dans le Lodévois a provoqué une émotion considérable chez les élus, les associations et la population tout entière. Des manifestations de soutien aux représentants élus,

ont montré par leur ampleur toute l'importance que le Lodévois attachait à la sauvegarde du site, sauvegarde qui s'envisage dans tous ses aspects et qui ne concerne pas uniquement l'aspect protection de la nature. Aussi, sans mésestimer les données de l'intérêt national et l'indispensable recherche de l'indépendance énergétique, il apparaît que la situation du Lodévois mérite toute l'attention nécessaire. Dans ce sens, une action conjuguée, qui réunirait dans le cadre de la concertation et de la collaboration les élus, les représentants des associations et des professions et les pouvoirs publics, pourrait permettre d'avancer dans la solution des intérêts divers. Il lui demande quelles sont dans ce domaine ses intentions.

N° 416. — Mme Hélène Luc attire avec une particulière insistance l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la situation très préoccupante de l'usine S.K.F. d'Ivry-sur-Seine menacée par une demande d'autorisation de licenciement de 495 personnes déposée le 14 septembre 1983 par la direction de la S.K.F. auprès de la direction départementale du travail et de l'emploi. Celle-ci est appelée à se prononcer le 15 octobre 1983. Or, la direction de la S.K.F. a élaboré, en date du 15 septembre 1983, un nouveau plan de restructuration remis à la D.D.T.E. le même jour, mais qui n'a été porté que le 27 septembre 1983 à la connaissance du secrétaire du comité central d'entreprise. Le plan social proposé par la direction de la S.K.F. étant apparu inapplicable, le syndicat C.G.T. de l'usine S.K.F. d'Ivry-sur-Seine, en collaboration étroite avec l'ensemble des travailleurs de ce site, a présenté au cours du mois de septembre 1983 à la direction de la S.K.F. et au ministère de l'industrie et de la recherche un plan de relance concret permettant, d'une manière réaliste, de dégager les éléments d'une solution fournissant le maintien de l'activité industrielle dans l'usine d'Ivry-sur-Seine. Ce plan fait la démonstration qu'il est possible — par l'établissement d'un contrat « emploi-formation-production » concernant les utilisateurs et la S.K.F., par un contrôle des importations et des concurrences déloyales et par une rationalisation de la production — de poursuivre l'activité du site d'Ivry. Elle lui demande donc instamment : 1° que de toute urgence la procédure de licenciement actuellement en cours soit gelée ; 2° qu'un examen approfondi des propositions du syndicat C.G.T. soit effectué par le ministère de l'industrie et de la recherche car il serait anormal que les travailleurs ne soient pas consultés et associés aux décisions ; 3° qu'une concertation constructive entre les syndicats et la direction de la S.K.F. soit favorisée par le ministère de l'industrie et de la recherche et pratiquée réellement. Enfin, elle souhaite connaître l'avis de la commission consultative du commerce extérieur sur les concurrences déloyales.

II. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR  
du vendredi 21 octobre 1983.

N° 74. — M. Charles Pasqua expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, que le développement de la publicité à la télévision et plus récemment l'introduction de la publicité sur FR3 ont profondément perturbé l'état du marché publicitaire de la presse écrite. En outre, les informations que l'on possède sur le fonctionnement de la future quatrième chaîne laissent craindre une diminution des recettes publicitaires pour la presse écrite, qu'elle soit nationale ou régionale. La dépression du marché publicitaire de la presse écrite est telle que la situation financière de toute la presse écrite s'en ressent et que plusieurs titres sont en danger. Au travers de la volonté du Gouvernement de privilégier les recettes publicitaires plutôt que les recettes fiscales dans le financement de la télévision, c'est la diversité, et donc la liberté de la presse qui sont en jeu. Il lui demande, en conséquence, les dispositions qu'il entend prendre afin de limiter la concurrence de la télévision sur les recettes de la presse écrite.

N° 75. — Mme Brigitte Gros expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, qu'un ancien conseiller du président de la République aujourd'hui président d'une entreprise publique spécialisée dans les médias vient dans une « interview » à un hebdomadaire de demander que soit rétabli le plafond légal de financement de la télévision par la publicité à 25 p. 100 des ressources globales des chaînes. Celui-ci craint, en effet, que la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, si elle n'est pas modifiée dans cette disposition, mette un grand nombre de journaux de la presse écrite en difficulté. En effet, le développement sans limitation de la publicité nationale sur la première et la deuxième chaîne — et bientôt sur la quatrième chaîne — et de la publicité régionale sur la troisième chaîne ne pourra se réali-

ser qu'au détriment de la presse écrite. C'est la raison pour laquelle elle lui demande si le Gouvernement est prêt à modifier la loi du 29 juillet 1982 en ce qui concerne le financement des ressources de la télévision.

N° 81. — M. Charles Pasqua expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication, que l'association de la presse régionale a récemment exprimé ses craintes face aux projets d'introduction de publicité régionale sur FR 3. Il lui rappelle qu'une part importante des recettes de la presse régionale provient de la publicité locale et que le projet exposé ci-dessus risque de mettre en danger bon nombre de titres régionaux, quotidiens ou hebdomadaires. En outre une telle initiative serait en contradiction avec les efforts fiscaux consentis par l'Etat en faveur de la presse. Aussi lui demande-t-il si le pluralisme, et donc la liberté de la presse régionale, ne commande pas de renoncer au projet d'introduction de publicité régionale sur FR 3.

#### Nomination de rapporteurs.

##### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Paul Séramy a été nommé rapporteur du projet de loi n° 493 (1982-1983) portant validation des mesures individuelles intéressant le corps des intendants universitaires et certains corps et emplois de l'administration scolaire et universitaire.

##### COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Josselin de Rohan a été nommé rapporteur du projet de loi n° 248 (1982-1983) relatif aux mesures pouvant être prises en cas d'atteinte aux intérêts maritimes et commerciaux de la France (en remplacement de M. Jacques Moission, qui n'est plus membre de la commission).

M. Marcel Daunay a été nommé rapporteur du projet de loi n° 3 (1983-1984) modifiant la loi du 16 avril 1897 concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

M. Jacques Valade a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 476 (1982-1983) de M. Jean Madelain et les membres du groupe de l'U. C. D. P., tendant à assimiler les cartes communales adoptées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983 aux plans d'occupation des sols.

M. Jean Colin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 501 (1982-1983) de MM. Jean Cluzel, Jean-Marie Rausch et Louis Virapoullé, tendant à modifier l'article 29 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (n° 73-1193 du 27 décembre 1973).

##### COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Louis Jung a été nommé rapporteur du projet de loi n° 491 (1982-1983) autorisant l'approbation d'une convention modifiant et complétant la convention additionnelle du 16 juillet 1975 à la convention du 4 juillet 1969 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier (ensemble un protocole additionnel).

##### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Roger Lise a été nommé rapporteur du projet de loi n° 494 (1982-1983), portant extension aux départements d'outre-mer, de l'assurance contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et des maladies professionnelles des personnes non salariées de l'agriculture.

M. Louis Caiveau a été nommé rapporteur du projet de loi n° 502 (1982-1983) modifiant certaines dispositions rurales relatives aux caisses de mutualité sociale agricole.

M. Jean Chérioux a été nommé rapporteur du projet de loi n° 9 (1983-1984) portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier.

M. Arthur Moulin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 488 (1982-1983), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises dont la commission des lois est saisie au fond.

##### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Marcel Rudloff a été nommé rapporteur du projet de loi organique n° 504 (1982-1983) abrogeant l'article L. O. 128 du code électoral relatif aux incapacités temporaires qui frappent les personnes ayant acquis la nationalité française.

M. Jean Arthuis a été nommé rapporteur du projet de loi n° 191 (1982-1983) complétant, en ce qui concerne les logements-foyers, la loi n° 82-526 du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs (en remplacement de M. Pillet).

M. Marcel Rudloff a été nommé rapporteur du projet de loi n° 505 (1982-1983) modifiant le code de la nationalité française et le code électoral, et supprimant les incapacités temporaires frappant les personnes ayant acquis la nationalité française.

M. Louis Virapoullé a été nommé rapporteur du projet de loi n° 6 (1983-1984) relatif au contrôle de l'état alcoolique.

M. Daniel Hoeffel a été nommé rapporteur du projet de loi n° 7 (1983-1984), adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

M. Charles Jolibois a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 384 (1982-1983), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur l'enseignement supérieur, dont la commission des affaires culturelles est saisie au fond.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 486 (1982-1983) relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, dont la commission des finances est saisie au fond.

M. Charles de Cuttoli a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique n° 479 (1982-1983) de M. de Cuttoli relative à la représentation des intérêts économiques, sociaux et culturels des Français établis hors de France au Conseil économique et social.

M. Luc Dejoie a été nommé rapporteur (en remplacement de M. Geoffroy) de la proposition de loi n° 24 (1980-1981), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités.

M. Roger Romani a été nommé rapporteur (en remplacement de M. Pillet) de la proposition de loi n° 61 (1982-1983) de M. Millaud relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française.

M. Pierre Ceccaldi-Pavard a été nommé rapporteur (en remplacement de M. Pillet) de la proposition de loi n° 182 (1982-1983) de M. Salvi modifiant la loi n° 82-526 du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs.

M. Marcel Rudloff a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 402 (1982-1983) de M. Dailly tendant à renforcer la répression de certains crimes commis contre les personnes dépositaires de l'autorité et les agents de la force publique, ou à l'occasion des enlèvements de mineurs et des prises d'otages.

M. Charles Lederman a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 442 (1982-1983) de M. Lederman tendant à faire figurer sur l'acte de décès des personnes ayant trouvé la mort dans un camp de déportation, l'indication comme lieu de décès dudit camp de déportation et, lorsque celui-ci est inconnu, la mention « mort en déportation ».

M. Edgar Tailhades a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 496 (1982-1983) de M. Bonnefous relative à la protection des enfants martyrisés.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 506 (1982-1983) de M. Dailly tendant à modifier l'article 99 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 481 (1982-1983) de M. Méric tendant à modifier l'article 60 du règlement du Sénat.

**Conseil constitutionnel.**

DÉCISION N° 83-964  
(Séance du 12 octobre 1983.)

*Election au Sénat.*  
(Lot.)

Le Conseil constitutionnel a été saisi d'une requête de M. René Vernaire, demeurant à l'Ecluse, Saint-Céré (Lot), ladite requête enregistrée le 14 septembre 1983 au secrétariat général et tendant à ce qu'il plaise au Conseil d'annuler un jugement en date du 9 septembre 1983 par lequel le tribunal administratif de Toulouse a rejeté la protestation qu'il avait formée contre la désignation de délégués du conseil municipal de la commune de Saint-Céré au collège électoral sénatorial, ensemble statuer sur lesdites désignations ;

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu le jugement attaqué ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant qu'en vertu de la combinaison des dispositions de l'article 59 de la Constitution et des articles 32, 33, 39 et 44 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, ce Conseil ne peut être valablement saisi de contestations électorales autres que celles dirigées contre l'élection d'un membre du Parlement ; que, d'autre part, aux termes de l'article L. 292 du code électoral, la décision du tribunal administratif intervenue sur un recours dirigé contre la désignation des délégués des conseils municipaux ou de leurs suppléants, ne peut être contestée que devant le Conseil constitutionnel « saisi de l'élection » ; qu'il résulte des dispositions sus-rappelées que le Conseil constitutionnel ne peut connaître des irrégularités invoquées à l'encontre de la désignation desdits délégués qu'à l'appui d'une action dirigée contre l'élection du ou des sénateurs élus par le collège électoral comprenant les délégués dont la désignation est elle-même contestée ;

Considérant que M. Vernaire ne conteste pas l'élection sénatoriale à laquelle ont participé les délégués du conseil municipal de Saint-Céré dont il critique la désignation et qui n'est, d'ailleurs, intervenue que postérieurement au dépôt de sa requête ; que, par suite, sa requête n'est pas recevable,

Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. — La requête susvisée de M. René Vernaire est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 12 octobre 1983, où siégeaient MM. Daniel Mayer, président, Louis Joxe, Robert Lecourt, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, Georges Vedel, André Ségalat, Paul Legatte.

*Le président,*  
DANIEL MAYER.

DÉCISION N° 83-965  
(Séance du 12 octobre 1983.)

*Election au Sénat.*  
(Lot-et-Garonne.)

Le Conseil constitutionnel a été saisi d'une requête et de mémoires complémentaires présentés par M. Claude Lacroix, demeurant 419, résidence des Fontanelles à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), ladite requête et lesdits mémoires enregistrés les 13, 16 et 29 septembre 1983 au secrétariat général et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 septembre 1983 dans le département de Lot-et-Garonne pour la désignation des sénateurs ;

Le Conseil constitutionnel ;

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant qu'aux termes du premier alinéa de l'article 35 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel : « les requêtes doivent contenir le nom, les prénoms et qualité du requérant, le nom des élus dont l'élection est attaquée, les moyens d'annulation invoqués » ;

Considérant qu'à l'appui de ses conclusions tendant à l'annulation des opérations électorales susvisées le requérant n'indique aucun fait ou grief susceptible de constituer l'un des moyens d'annulation dont l'énoncé est exigé par les dispositions ci-dessus rappelées ; que dès lors, lesdites conclusions ne sont pas recevables,

Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. — La requête susvisée de M. Claude Lacroix est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 12 octobre 1983, où siégeaient : MM. Daniel Mayer, président, Louis Joxe, Robert Lecourt, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Marcilhacy, Georges Vedel, André Ségalat, Paul Legatte.

*Le président,*  
DANIEL MAYER.

**Délégations parlementaires.**

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DU SÉNAT  
POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

(Loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 modifiant l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les communautés européennes.)

Dans sa séance du jeudi 13 octobre 1983 le Sénat a nommé M. Paul Alduy, Bernard Barbier, Noël Berrier, Amédée Bouquerel, Guy Cabanel, Auguste Cazalet, Marcel Daunay, Gerard Delfau, Jean Garcia, Jacques Genton, Jean-François Le Grand, Pierre Matraja, Louis Minetti, Michel Miroudot, Josy Moinet, Robert Pontillon, Joseph Raybaud et Pierre Vallon, membres de la délégation parlementaire pour les communautés européennes.

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE  
POUR LES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

(Art. 13 de la loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979 relative à l'interruption volontaire de la grossesse.)

Dans sa séance du jeudi 13 octobre 1983 le Sénat a nommé M. Jean Amelin, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean Béranger, Mme Cécile Goldet, MM. Claude Huriet, Roger Husson, Guy de La Verpillière, Pierre Louvot, Michel Moreigne et André Rabineau, membres de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DU SÉNAT  
POUR LA PLANIFICATION

(Art. 2 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification.)

Dans sa séance du jeudi 13 octobre 1983 le Sénat a nommé MM. Bernard Barbier, Jacques Braconnier, Raymond Dumont, Maurice Janetti, Henri Le Breton, Pierre Louvot, Daniel Millaud, Geoffroy de Montalembert, Jacques Mossion, Georges Mouly, Bernard Pellarin, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet et Jacques Valade, membres de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

**QUESTIONS ORALES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

(Application des articles 76 à 78 du Règlement.)

*Réduction des effectifs de la marine nationale, à Rochefort.*

417. — 13 octobre 1983. — **M. Stéphane Bonduel** demande à **M. le ministre de la défense** s'il peut lui confirmer, ainsi qu'il l'écrivait à **M. le maire de Rochefort** le 4 juillet, que la réduction des effectifs de la marine nationale, à Rochefort, sera compensée par une augmentation de ceux de l'armée de l'air. Il lui demande, en outre, s'il peut lui préciser comment et avec quels moyens il envisage de faire fonctionner un centre de soins dans les locaux de l'hôpital maritime dont la fermeture semble décidée et s'il n'y aurait pas eu, de ce point de vue, d'autres solutions. Il le prie de bien vouloir lui dire quels sont les autres services de la marine visés par la réduction d'effectifs et quel sera le niveau du commandement maritime après ces réductions. Il lui demande, également, de bien vouloir envisager les conséquences de ces mesures

sur les emplois civils induits, notamment lorsqu'on sait que cinquante personnes travaillent directement ou indirectement pour la marine dans l'agglomération rochefortaise. Il le prie, enfin, de lui indiquer quel sort sera réservé au bâtiment prestigieux et classé qui abritait jusqu'à présent l'hôpital maritime et si sa sous-utilisation n'est pas anti-économique.

*Fonctionnement des « Cotorep ».*

418. — 13 octobre 1983. — **M. Stéphane Bonduel** attire l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur l'encombrement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel. Le délai moyen entre le dépôt d'une demande et son instruction est, en effet, de plusieurs mois (dix à douze mois en Charente-Maritime), ce qui a pour conséquence que certains demandeurs décèdent avant que leur dossier ne soit instruit. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cesse cet état de fait et que les « Cotorep » retrouvent leur efficacité et remplissent correctement leur mission, ainsi que le prévoyait la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et que le confirmait la circulaire n° 52 175 du 4 octobre 1978.

**ABONNEMENTS**

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
Débats :				
03	Compte rendu.....	91	361	Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions .....	91	361	
Documents :				
07	Série ordinaire .....	506	946	TÉLEX ..... 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire .....	162	224	
<b>Sénat :</b>				
05	Débats .....	110	270	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
09	Documents .....	506	914	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Le Numéro : 2,15 F.